

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

RAPPORT FINANCIER ET COMPTES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1973

et

RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7A (A/9607/Add.1)



NATIONS UNIES

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

RAPPORT FINANCIER ET COMPTES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1973
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7A (A/9607/Add.1)



NATIONS UNIES

New York, 1974

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973	1
II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	15
III. COMPTES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973	17
ETAT I. Programme des Nations Unies pour le développement - Etat des recettes et des dépenses pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1973	18
ETAT II. Programme des Nations Unies pour le développement - Bilan au 31 décembre 1973	20
ETAT III. Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés - Etat des fonds au 31 décembre 1973	22
ETAT IV. Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'organisation chargée de l'exécution de ses propres projets - Etat des fonds au 31 décembre 1973	24
ETAT V. Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD - Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1973	25
TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES	
I-A. Etat des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 1973	28
I-B. Obligations des gouvernements au titre des dépenses des programmes qui sont à leur charge : situation au 31 décembre 1973	31
I-C. Obligations des gouvernements au titre de leurs contri- butions de contrepartie en espèces aux projets : situation au 31 décembre 1973	34
I-D. Obligations des gouvernements au titre de leurs contri- butions de participation aux frais relatifs aux projets : situation au 31 décembre 1973	38

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
II. Recettes accessoires au 31 décembre 1973	39
III. Dépenses de 1973, par organisation	40
IV. Budget des services administratifs et des services d'appui au Programme - Dépenses engagées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1973	41
V. Placements et prêts au 31 décembre 1973	42
VI. Programme concernant les administrateurs adjoints - Fonds d'affectation spéciale - Etat des fonds au 31 décembre 1973	44
VII. Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD - Etat récapitulatif des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 1973	47
VIII. Solde inutilisé des allocations au 31 décembre 1973 - (Non compris les allocations et dépenses au titre du Fonds pour les mesures spéciales)	49
NOTES FAISANT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS	50
IV. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	53

LETTRES D'ENVOI

Le 31 mars 1974

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 15.1 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes annuels du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973, que j'approuve par la présente.

Des exemplaires de ces états financiers sont également transmis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Administrateur du Programme des
Nations Unies pour le développement

(Signé) Rudolph A. PETERSON

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 25 juin 1974

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement présentés par l'Administrateur du Programme pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et certifiés exacts.

Je vous communique en outre le rapport du Comité sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice 1973.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le vérificateur général des comptes
de Colombie,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) J.E. ESCALLON O.

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973

1. L'Administrateur a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973, ainsi que les comptes vérifiés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Les comptes se composent de cinq états et de huit tableaux et concernent également les fonds d'affectation spéciale énumérés dans l'état V, dont la responsabilité a été confiée à l'Administrateur. Les comptes et états financiers de ces fonds d'affectation spéciale étaient tenus par l'Organisation des Nations Unies jusqu'à la fin de l'exercice 1973; à compter du 1er janvier 1974, ils seront tenus par le PNUD.
2. Cette présentation est conforme à la décision prise par l'Assemblée générale 1/ d'accepter la recommandation de la Cinquième Commission 2/, ainsi qu'à l'article 15.1 du règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement approuvé par le Conseil d'administration à sa treizième session (DP/2/Rev.1).

Nouvelles politiques et procédures financières

3. Compte tenu du principe selon lequel l'Administrateur est responsable et comptable des ressources du PNUD, les comptes de 1973 ont été remaniés de façon à mieux répondre à cette exigence et à donner un tableau plus complet de la situation financière du PNUD. Il a été procédé à ces remaniements comme suite à une recommandation faite par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les comptes de 1972 3/. Le principal changement a consisté à établir et présenter les comptes du PNUD sur la base des recettes et des dépenses, compte tenu du fait que l'on a abandonné le principe du financement intégral pour adopter un système de financement annuel du Programme comme suite au consensus adopté par le Conseil d'administration à sa dixième session et approuvé par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session (résolution 2688 (XXV), annexe). D'autre part, selon le nouveau mode de présentation des états financiers du PNUD, il est également tenu compte dans les chiffres pertinents des données tirées des comptes annuels des organisations participantes et chargées de l'exécution, ce qui permet à l'Administrateur de soumettre un seul état récapitulatif pour 1973 au lieu des deux états distincts présentés les années antérieures, à savoir, d'une part, un état des recettes et des allocations du PNUD et, d'autre part, un état indiquant la situation globale des fonds, conformément aux articles 15.1, 15.2 et 15.3 du règlement financier du PNUD. A la date d'établissement des comptes et états financiers du PNUD, les neuf organisations suivantes avaient communiqué des états financiers vérifiés :

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément No 16 (A/6316), p. 98, "Autres décisions", point 78 de l'ordre du jour.

2/ Ibid., vingt et unième session, Annexes, point 78 de l'ordre du jour, document A/6596.

3/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 7A (A/9007/Add.1), chap. IV, par. 13 à 16.

Organisation mondiale de la santé
Banque asiatique de développement
Agence internationale de l'énergie atomique
Programme des Nations Unies pour le développement (en tant qu'organisation chargée de l'exécution de ses propres projets)
Union internationale des télécommunications
Organisation des Nations Unies
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Organisation internationale du Travail

Les autres organisations énumérées ci-après ont communiqué leurs comptes et états financiers avant vérification :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Banque interaméricaine de développement
Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Union postale universelle
Organisation météorologique mondiale
Organisation de l'aviation civile internationale

Toutefois, s'il s'avérait nécessaire d'apporter des modifications une fois achevée la vérification des comptes de ces organisations participantes et chargées de l'exécution, ces modifications seront portées à la connaissance de l'Assemblée générale à sa prochaine session et à celle du Conseil d'administration du PNUD. D'autre part, l'Administrateur transmettra à l'Assemblée et au Conseil, à leur prochaine session, le texte de toutes résolutions pertinentes adoptées par les organes délibérants ou les organes directeurs des organisations participantes et chargées de l'exécution au sujet des comptes vérifiés, comme le prévoit l'article 15.2 du règlement financier du PNUD.

4. ~~L'abandon du principe du financement intégral du Programme~~ a permis de libérer des ressources substantielles qui étaient antérieurement destinées à couvrir le coût intégral de l'exécution des projets en cours. Il était donc nécessaire de modifier les méthodes de comptabilisation et de présentation des recettes et des allocations de façon que le mode de présentation des ressources financières du PNUD reflète bien la pratique du financement annuel du Programme. Comme il est indiqué plus haut, les comptes et états financiers du PNUD pour 1972 avaient fait l'objet de deux états comptables distincts. Il s'agissait, tout d'abord, de l'état des recettes et des allocations qui avait été établi en mars 1973 et qui indiquait la situation du compte du Programme en comparant les allocations autorisées aux ressources disponibles, y compris les ressources devenues disponibles par suite du nouveau mode de financement, conformément à la règle de gestion financière 114.2. Ce rapport a été soumis à l'Assemblée générale, conformément aux règles en vigueur, et a été communiqué au Conseil d'administration. Le deuxième état, récapitulant la situation globale des fonds, a été établi en août 1973, conformément à la règle de gestion financière 114.5, et a été soumis uniquement au Conseil d'administration. Ce deuxième rapport financier faisait apparaître les sommes effectivement déboursées au titre des projets par les organisations participantes et chargées de l'exécution du Programme, ainsi que les sommes à recevoir, les sommes à payer, l'actif et les

divers éléments de passif communiqués par les organisations et résultant des avances de fonds que leur avait consenties le PNUD. Cette présentation en deux temps, à savoir l'établissement d'un état vers le début de l'exercice suivant, avant communication des comptes des organisations, puis d'un autre état plus tard dans l'année, après communication de ces comptes, avait pour conséquence de faire apparaître des divergences dans la situation financière du Programme, dans la mesure où le premier état établi pour un exercice donné ne rendait pas compte des résultats effectifs des opérations des diverses organisations. En 1972, le premier rapport financier avait fait apparaître un déficit de 49,5 millions de dollars, alors que le deuxième rapport indiquait un solde excédentaire de 96,2 millions de dollars, fait qui démontrait clairement la nécessité d'établir et de soumettre une seule série complète de comptes de façon à donner un tableau plus exact de la situation financière du Programme tout en respectant pleinement, d'autre part, le principe selon lequel l'Administrateur est responsable et comptable des activités et des ressources du Programme.

5. On trouvera dans les paragraphes ci-après un bref résumé des conséquences financières du nouveau mode de présentation de la situation financière du PNUD :

a) Les allocations versées aux organisations participantes et chargées de l'exécution ont été comptabilisées dans le grand livre général du PNUD jusqu'à la fin de 1972. En 1973, on a cessé d'inscrire les allocations sur le grand livre général pour les comptabiliser dans une série distincte de comptes auxiliaires faisant apparaître un solde nul. L'objet de cette nouvelle procédure était de continuer à comptabiliser et contrôler les allocations correspondant aux autorisations données par le PNUD aux organisations d'engager des dépenses pour le compte du PNUD. Toutefois, les allocations peuvent ou non en pratique donner lieu aux dépenses initialement envisagées, en raison principalement de la nature du Programme et des difficultés diverses auxquelles sont susceptibles de se heurter les organisations participantes et chargées de l'exécution lorsqu'elles exécutent un projet donné. En conséquence, il existe généralement entre les sommes effectivement déboursées pour un projet donné et le montant initial des fonds alloués un écart assez important qui, s'il n'était pas comptabilisé séparément, risquerait de fausser l'exactitude des rapports indiquant la situation financière du Programme. Le présent mode de présentation révisé permet de comparer les dépenses effectivement engagées par les organisations en 1973 avec les recettes effectivement perçues par le PNUD durant la même période, et, partant, de rendre compte des résultats du Programme dans le cadre du système du financement annuel. Les engagements non réglés correspondant au solde inutilisé des allocations (c'est-à-dire le montant cumulé des allocations faites au titre des projets moins le montant cumulé des dépenses relatives aux projets) sont indiqués dans une note faisant suite au bilan (état.II). Il ressort du présent rapport que l'actif du PNUD au 31 décembre 1973 était suffisant pour financer la totalité de ses engagements, sous réserve toutefois que les gouvernements acquittent durant les exercices à venir les contributions dont ils étaient redevables au 31 décembre 1973, dont le montant se chiffre à 395 001 028 dollars.

b) La révision des procédures comptables a obligé à ajuster le solde disponible reporté de 1972, qui est indiqué comme un déficit de 49 543 005 dollars au titre des ressources disponibles (voir note IV des notes jointes aux états financiers).

c) Les recettes non encore encaissées sont désormais comptabilisées comme contributions à recevoir des gouvernements. Toutefois, toutes les contributions reçues en 1973, que ce soit au titre d'exercices antérieurs, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs, ont été comptabilisées en 1973 comme recettes de trésorerie, à l'exception des contributions versées par les gouvernements au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs. Le système de comptabilisation des dépenses locales des bureaux extérieurs sera réexaminé en 1974 afin de déterminer s'il serait préférable d'adopter des méthodes différentes de comptabilisation des dépenses locales.

d) Le déficit que fait apparaître le compte d'écarts par rapport aux coûts standards des experts, à savoir 3,5 millions de dollars (voir note V des notes jointes aux états financiers), a été déduit du montant total des recettes en réserve, étant donné que ces coûts s'appliquent à l'exercice 1973.

Frais généraux des organisations

6. Comme il est indiqué dans les états financiers de 1972, les allocations à verser aux organisations au titre des frais généraux ont été recalculées sur la base du taux ou des taux applicables au montant cumulatif des dépenses relatives aux projets pour l'exercice terminé le 31 décembre 1971. Les nouveaux calculs ont fait ressortir que la plupart des organisations avaient reçu du PNUD, à titre d'avances sur leurs frais généraux, un montant total de 10,2 millions de dollars en sus des allocations auxquelles elles avaient droit. La pratique consistant à percevoir des avances sur les allocations à recevoir au titre des frais généraux était chose admise en vertu des procédures applicables au Fonds spécial. A la fin de 1973, certaines organisations avaient remboursé l'excédent ainsi perçu et le montant non encore recouvré à la fin décembre se chiffrait à 8 millions de dollars. Des entretiens et consultations sont encore en cours avec certaines organisations quant à la méthode à employer pour rembourser l'excédent perçu. En conséquence, certaines organisations n'ont pas comptabilisé l'élément de passif correspondant aux avances de fonds reçues pour frais généraux dans leurs comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1973, et certaines en ont pris note dans leurs rapports financiers en tant qu'engagements éventuels.

Réserve du Programme

7. A sa onzième session, le Conseil d'administration du PNUD a décidé que le premier prélèvement qui serait fait sur les ressources, une fois pourvus le poste des dépenses estimatives des services administratifs et d'appui au Programme et celui des frais généraux des organisations, serait destiné à alimenter une réserve du Programme. Cette réserve a été maintenue annuellement, à partir du 1er janvier 1972, à un montant de 9 millions de dollars destiné à faire face aux besoins visés au paragraphe 27 du consensus, à savoir la nécessité d'assurer un niveau adéquat aux activités du Programme des services industriels spéciaux, de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés et de parer à des situations imprévues. Afin de mieux utiliser la réserve du Programme dans un sens conforme aux vues exprimées par le Conseil d'administration, l'Administrateur a versé en 1973 des allocations se chiffrant à 10,3 millions de dollars. Bien que les allocations faites en 1973 aient dépassé de 1,3 million de dollars le montant

de 9 millions de dollars des dépenses autorisées par le Conseil d'administration pour répondre aux besoins en vue desquels la réserve avait été constituée, les dépenses effectives en 1973 sont néanmoins demeurées inférieures de 2,6 millions de dollars à l'objectif fixé de 9 millions de dollars. On s'est résolument efforcé de répondre à tous les besoins légitimes pour lesquels avait été constituée la réserve et de nouveaux efforts seront déployés en ce sens si le Conseil d'administration reconduit les pouvoirs conférés à l'Administrateur à cet égard. En 1973, un montant de 3 millions de dollars a été comptabilisé en tant que dépense et prélevé sur la réserve du Programme pour être viré au Fonds pour l'application des mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, comme il est exposé ci-après et indiqué dans l'état des recettes et des dépenses (état I).

Fonds pour l'application des mesures spéciales en faveur des
pays en voie de développement les moins avancés

8. A sa quatorzième session, le Conseil d'administration a décidé que l'Administrateur devrait prendre des mesures immédiates et appropriées pour allouer des fonds aux pays les moins avancés, notamment par l'affectation spéciale de 12 millions de dollars prélevés sur le fonds de réserve durant la période 1973-1976. En conséquence, en 1973, l'Administrateur a viré 3 millions de dollars du fonds de réserve au Fonds pour l'application des mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés. En outre, des contributions volontaires se chiffrant à 8 002 309 dollars ont été versées au Fonds, si bien que le montant total des ressources disponibles au 31 décembre 1973 s'élevait à 11 927 046 dollars. Les dépenses effectuées au moyen des ressources du Fonds se sont élevées à 970 220 dollars. On trouvera dans l'état III des renseignements détaillés sur le Fonds.

Budget des services administratifs et des services d'appui au Programme

9. Le projet de budget pour l'exercice 1973 a été présenté au Conseil d'administration - et approuvé par lui - à sa quinzième session. Le Conseil a approuvé des prévisions de dépenses d'un montant brut de 42 469 800 dollars, soit, après déduction d'un montant de 6 477 500 dollars correspondant aux recettes, des prévisions nettes de dépenses de 35 892 300 dollars (voir DP/L.250), compte tenu de la réduction supplémentaire de 100 000 dollars annoncée par l'Administrateur. Afin de financer ces dépenses, le Conseil a autorisé le prélèvement d'une allocation de 35 892 300 dollars sur les ressources du PNUD ^{4/}.

10. Comme il est indiqué dans le tableau IV, les engagements et les dépenses imputés sur le montant autorisé par le Conseil d'administration (à l'exclusion de la somme de 5 891 653 dollars correspondant aux dépenses locales de fonctionnement des bureaux extérieurs qui sont à la charge des gouvernements) se sont élevés au total à 42 404 737 dollars en chiffres bruts; après déduction des recettes (6 022 586 dollars), le montant net des dépenses s'est établi à 36 382 151 dollars.

^{4/} Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément No 2 (E/5256), chap. V, par. 252.

11. Dans une note au Conseil d'administration à sa seizième session (DP/L.276/Add.1), l'Administrateur a informé le Conseil que les effets des fluctuations des taux de change se traduiraient probablement pour le PNUD par des dépenses supplémentaires de l'ordre de 700 000 à 750 000 dollars en 1973. Dans une note ultérieure (DP/34), le Conseil a été informé que l'Administrateur espérait pouvoir absorber ces dépenses supplémentaires dans les limites des crédits approuvés pour 1973 mais que, toutefois, il s'avérerait peut-être nécessaire ultérieurement de demander au Conseil l'autorisation de virer des crédits approuvés d'un chapitre à un autre, conformément à la décision prise par le Conseil à ce sujet lorsqu'il avait approuvé le projet de budget pour 1973, selon laquelle "l'Administrateur ne pourrait virer de crédits d'un chapitre à l'autre qu'avec l'autorisation du Conseil d'administration, autorisation qu'il devrait obtenir, au besoin, en s'adressant par correspondance aux membres du Conseil" 5/. Les membres du Conseil ont été sollicités par correspondance d'approuver pour l'exercice 1973, sur la base du montant effectif brut des dépenses de 42 404 737 dollars et, compte tenu de recettes effectives s'élevant à 6 022 586 dollars, des ouvertures de crédits révisées d'un montant total net de 36 382 151 dollars. Au 17 mai 1973, 13 réponses avaient été reçues de membres du Conseil, toutes dans un sens favorable.

Le PNUD en tant qu'organisation chargée de l'exécution de ses propres projets

12. A la fin de 1972, le solde inutilisé des allocations versées au PNUD pour l'exécution de ses propres projets se chiffrait à 5 463 820 dollars. L'état IV récapitule la situation à la fin de 1973. Bien que les dépenses relatives aux projets exécutés par le PNUD aient presque doublé en 1973, le solde inutilisé des allocations a été porté à 20,2 millions de dollars par suite de l'augmentation appréciable du montant des allocations versées au PNUD à cette fin en 1973.

Fonds d'affectation spéciale gérés par l'Administrateur

13. Le tableau VI des comptes du PNUD indique les soldes des fonds d'affectation spéciale pour le Programme de formation d'administrateurs adjoints. Les comptes de ces fonds d'affectation spéciale sont intégrés dans les comptes centraux du PNUD. Toutefois, les comptes des autres fonds d'affectation spéciale sont récapitulés dans l'état V et sont tenus séparément. On trouvera ci-après un bref rapport sur chacun de ces fonds.

Fonds d'équipement

14. Le Fonds d'équipement a été créé par la résolution 2186 (XXI) de l'Assemblée générale en tant qu'organe de l'Assemblée pour fournir une assistance aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'une institution spécialisée ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou à un groupe de gouvernements de ces Etats ou, à la demande du gouvernement d'un de ces Etats, à une entité jouissant de la personnalité juridique dans le territoire dudit Etat. Le Fonds a été autorisé à accorder des dons et des prêts,

5/ Ibid.

en particulier des prêts à long terme et à faible intérêt ou sans intérêt; en règle générale, les conditions auxquelles l'assistance serait fournie devaient être avantageuses par rapport à celles offertes par les autres institutions internationales de prêt.

15. En 1967, l'Assemblée générale a chargé l'Administrateur du PNUD de gérer le Fonds, en remplissant les fonctions de directeur général, et le Conseil d'administration de remplir les fonctions de Conseil d'administration du Fonds /résolution 2321 (XXII)/.

16. En 1973, l'Assemblée générale a réaffirmé l'opinion que le Conseil d'administration avait exprimée à ses quatorzième 6/ et quinzième sessions 7/, en juin 1972 et janvier/février 1973, respectivement, selon laquelle le Fonds devait être utilisé essentiellement et en priorité en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, aux fins visées.

17. Tout en se félicitant de la tendance croissante en faveur de l'expansion des activités du Fonds, l'Assemblée a sollicité des contributions volontaires substantielles, eu égard particulièrement à la nouvelle orientation du Fonds /résolution 3122 (XXVIII)/. Le rapport de l'Administrateur sur le Fonds (document DP/57 du 11 avril 1974) a été soumis au Conseil d'administration à sa dix-huitième session. Comme il est indiqué dans l'état V, le solde inutilisé du Fonds au 31 décembre 1973 s'élevait à 6 415 995 dollars.

Programme des Volontaires des Nations Unies

18. Par sa résolution 2659 (XXV) du 7 décembre 1970, l'Assemblée générale a décidé de créer, dans le cadre existant des organismes des Nations Unies, à compter du 1er janvier 1971, un groupe international de volontaires dont les membres porteraient, collectivement et individuellement, le nom de Volontaires des Nations Unies. Le solde inutilisé reporté de 1972 se chiffrait à 259 562 dollars. En 1973, les gouvernements ont annoncé des contributions s'élevant à 245 914 dollars et les dons de sources publiques se sont élevés à 784 dollars. Le solde du Fonds à la fin de 1973 s'élevait à 393 298 dollars.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels - Lesotho

19. Le 9 novembre 1967, le Gouvernement suédois a offert de financer, en vertu d'un arrangement relatif à un fonds d'affectation spéciale, un renforcement du volume de l'assistance technique fournie par les Nations Unies au titre des programmes opérationnels exécutés au Lesotho, à raison de 140 000 dollars par an pendant une période de quatre ans à compter de l'exercice débutant le 1er juillet 1968, sous réserve de l'approbation du Parlement suédois. Les sommes versées devaient être allouées par le PNUD pour être utilisées par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées en fonction des besoins prioritaires tels qu'ils seraient définis par le Gouvernement du Lesotho. Le

6/ Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 2A (E/5185/Rev.1), chap. XIV.

7/ Ibid., cinquante-cinquième session, Supplément No 2 (E/5256), chap. VIII.

Gouvernement suédois a également demandé l'établissement de rapports financiers annuels sur l'utilisation des fonds versés. Le 17 novembre 1967, le Secrétaire général a décidé de coopérer à cette entreprise avec le Gouvernement suédois et, en vertu des articles 7.2 et 7.3 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, il a créé un fonds d'affectation spéciale. Le Secrétaire général a informé le Gouvernement suédois que, conformément à la pratique suivie par l'Organisation des Nations Unies, les frais généraux normalement encourus pour l'exécution des programmes seraient imputés sur le Fonds.

20. En 1968, le Secrétaire général a délégué le soin d'administrer et de gérer le Fonds d'affectation spéciale à l'Administrateur du PNUD.

21. Le solde inutilisé reporté de l'exercice 1972 s'élevait à 10 690 dollars. Ce montant, auquel se sont ajoutés les intérêts perçus en 1973, soit 7 207 dollars, a porté le total des ressources disponibles à 17 897 dollars. Les dépenses engagées en 1973 se sont élevées à 1 199 dollars, laissant un solde disponible de 16 698 dollars en fin d'exercice.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Souaziland

22. Le 2 octobre 1969, le Gouvernement suédois a offert de financer, en vertu d'un arrangement relatif à un fonds d'affectation spéciale, un renforcement du volume de l'assistance technique fournie par les Nations Unies au titre des programmes opérationnels exécutés au Souaziland, à raison de 200 000 dollars par an pendant une période de trois ans à compter de l'exercice débutant le 1er juillet 1969, sous réserve de l'approbation du Parlement suédois. Les sommes versées devaient être allouées par le PNUD pour être utilisées par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées en fonction des besoins prioritaires tels qu'ils seraient définis par le Gouvernement du Souaziland. Le Gouvernement suédois a également demandé l'établissement de rapports financiers annuels sur l'utilisation des fonds versés. Le 8 octobre 1969, le Secrétaire général a décidé de coopérer à cette entreprise avec le Gouvernement suédois et, en vertu des articles 7.2 et 7.3 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, il a créé un fonds d'affectation spéciale. Le Secrétaire général a informé le Gouvernement suédois que, conformément à la pratique suivie par l'Organisation des Nations Unies, les frais généraux normalement encourus pour l'exécution du programme seraient imputés sur le Fonds.

23. En 1969, le Secrétaire général a délégué le soin d'administrer et de gérer le Fonds d'affectation spéciale à l'Administrateur du PNUD.

24. Le solde inutilisé du Fonds au 1er janvier 1973 s'élevait à 40 305 dollars. Ce montant, auquel se sont ajoutés les intérêts perçus en 1973, soit 9 135 dollars, et compte tenu d'un ajustement de 237 dollars, a porté le total des ressources disponibles à 49 677 dollars. Les dépenses engagées en 1973, soit 18 318 dollars, plus les allocations non utilisées (8 190 dollars), ont ramené le solde disponible au 31 décembre 1973 à 23 169 dollars.

Reliquat des éléments d'actif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée

25. Par sa résolution 410 (V) du 14 décembre 1950, l'Assemblée générale a créé l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (ANURC), dirigée par un agent général des Nations Unies, qui était responsable devant l'Assemblée de l'exécution du programme d'assistance et de relèvement en Corée, tel qu'il serait fixé de temps à autre par l'Assemblée.
26. En vertu du paragraphe 8 de la résolution susmentionnée, le Secrétaire général a été autorisé à ouvrir un compte spécial au crédit duquel seraient portés les fonds devant être employés exclusivement à l'exécution des programmes d'assistance et de relèvement et au paiement des dépenses administratives qui en résulteraient.
27. Il a été mis fin officiellement à l'existence de l'Agence en août 1960 et les fonds non alloués demeurant au crédit du compte de l'Agence, après règlement de toutes les créances, ont été virés à l'Organisation des Nations Unies en vertu de la résolution 1304 (XIII) de l'Assemblée générale afin d'être utilisés pour l'exécution d'activités d'assistance et de relèvement en Corée, conformément à la résolution 410 (V) de l'Assemblée générale qui avait porté création de l'Agence. Lorsqu'il a été mis fin au mandat de l'Agence, l'administration du fonds a été assumée en septembre 1960 par l'ancien Bureau de l'assistance technique. Ultérieurement, le 1er janvier 1966, l'Administrateur du PNUD a accepté de gérer le Fonds, conformément à l'autorisation que lui avait donnée le Conseil d'administration à sa troisième session, sous réserve, dans chaque cas, de son assentiment préalable, d'accepter et de gérer des fonds d'affectation spéciale dont l'objet ne soit pas incompatible avec les buts et les objectifs fondamentaux du PNUD 8/.
28. Comme il est indiqué dans l'état V, le solde inutilisé du Fonds au 1er janvier 1973 s'élevait à 49 338 dollars. Ce montant, auquel se sont ajoutés les intérêts perçus, soit 4 438 dollars, et compte tenu d'ajustements se chiffrant à 11 132 dollars, a porté le total des ressources disponibles à 64 908 dollars. Les dépenses engagées et les allocations versées se sont élevées au total à 44 353 dollars en 1973, laissant un solde disponible de 20 554 dollars au 31 décembre 1973.

Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes

29. On trouvera dans les paragraphes ci-après un exposé des mesures prises par l'Administrateur comme suite aux observations formulées aux paragraphes 8 à 29 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1972 9/, ainsi qu'en application de la résolution 3053 B (XXVIII) de l'Assemblée générale datée du 17 octobre 1973.
30. Pour plus de commodité, les numéros des paragraphes pertinents ont été reproduits dans l'ordre où ils figurent dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

8/ Ibid., quarante-troisième session, Supplément No 6 (E/4297), par. 153 d).

9/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 7A (A/9007/Add.1), chap. IV.

(Paragrapes 8 et 9)

31. En 1973, tous les documents comptables concernant les fonds centraux du PNUD ont été transférés de l'Organisation des Nations Unies à l'Administrateur, qui est désormais chargé de tenir les comptes, livres et états financiers nécessaires pour comptabiliser toutes les opérations, à l'exception des opérations dont il est fait mention ci-après. En effet, certaines des tâches ayant trait à l'établissement des états de paie du personnel du PNUD, aux frais de voyage du personnel du PNUD et aux achats de mobilier, de fournitures, de matériel, etc., financés à l'aide des fonds du PNUD, continuent d'être exécutés par l'Organisation des Nations Unies, qui continue aussi à tenir les états financiers du PNUD ayant trait au dépôt et à la garde des disponibilités de caisse ainsi qu'à la tenue et à l'apurement des comptes bancaires. Le placement des fonds du PNUD relève toujours de l'autorité et du contrôle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

(Paragrapes 10 et 11)

32. Il a été convenu avec le Bureau des services financiers de l'ONU que celui-ci continuerait, pour l'exercice 1973, de tenir les comptes relatifs aux fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD, mais que les états indiquant la situation de ces fonds d'affectation spéciale seraient inclus dans les comptes publiés par le PNUD. A partir de 1974, les comptes relatifs à ces fonds d'affectation spéciale seront tenus par le PNUD et seront également inclus dans les comptes publiés par le PNUD.

(Paragraphe 12)

33. Il a également été convenu avec le Bureau des services financiers de l'ONU que les comptes du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) seraient tenus par le PNUD à compter de 1974. A partir de 1974, ces comptes seront publiés par le PNUD dans des états distincts.

(Paragrapes 13, 14, 15 et 16)

34. Comme suite à la recommandation faite dans ces paragraphes par le Comité des commissaires aux comptes, les états financiers du PNUD pour 1973 ont été remaniés pour tenir compte du fait que l'Administrateur est responsable et comptable des fonds du PNUD et de l'exécution de son programme et - par suite de l'abandon du principe du financement intégral - pour donner un tableau plus complet de la situation financière du Programme. Les comptes du PNUD établis selon le nouveau mode de présentation remplacent les deux états distincts publiés les années précédentes, à savoir l'état indiquant la situation du compte central et l'état récapitulatif. Ce nouveau mode de présentation des états financiers nécessitera peut-être des modifications du règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD actuellement en vigueur; cette question sera examinée en 1974 afin de permettre à l'Administrateur de soumettre une recommandation au Conseil d'administration à sa session de janvier 1975, si besoin est.

(Paragrapbes 17, 18 et 19)

35. En 1973, la question de la concordance entre les allocations versées par le PNUD pour l'exécution des projets et les comptes tenus par les organisations a continué de donner matière à préoccupation. Dans un certain nombre de cas, les budgets approuvés au titre des projets, qui sont communiqués aux organisations chargées de l'exécution et dans lesquels est fixé le montant des allocations pour chaque projet tel qu'il est indiqué dans les listes de projets établies sur la base des données extraites du système automatisé du PNUD, ne coïncident toujours pas avec les comptes des organisations en raison de diverses difficultés que le PNUD et les organisations n'ont pas encore résolues. Il semble que ces divergences soient dues principalement à la soumission tardive de divers rapports contenant les renseignements nécessaires pour la mise à jour des allocations. En 1974, les efforts se poursuivront pour améliorer le système et réduire au maximum les divergences que font apparaître les allocations.

(Paragrapbes 20, 21 et 22)

36. Les budgets approuvés au titre des projets sont utiles en ce sens qu'ils définissent un cadre général et fournissent les critères nécessaires pour évaluer l'exécution des projets, mais il est néanmoins fort peu vraisemblable que l'ensemble des projets exécutés au cours d'un exercice donné coïncide avec le montant total de tous les budgets approuvés au titre des projets pour ledit exercice. Il y a lieu de noter que les budgets approuvés au titre des projets pour 1972, qui était la première année du cycle retenu pour les chiffres indicatifs de planification, se sont élevés au total à environ 420 millions de dollars, chiffre largement supérieur à celui qui correspondrait au volume moyen d'exécution des projets pour la période 1972-1976, à savoir 313 millions de dollars environ, dont il faudrait disposer pour réaliser les objectifs fixés au titre des chiffres indicatifs de planification. Si l'exécution des projets en 1972 avait atteint ou approché le montant de 420 millions de dollars, cela aurait signifié que le volume d'exécution des projets exécutés durant la suite du cycle de cinq ans retenu pour les CIP aurait eu tendance à diminuer.

37. L'Administrateur ne conteste pas la nécessité d'améliorer l'exécution des projets, ainsi que le système annuel d'établissement de plans et de calendriers sur lequel on se fonde pour évaluer l'exécution des projets. Certes, la nature du processus de développement est telle que la planification ne peut donner qu'une idée approximative des résultats susceptibles d'être obtenus. Il va également de soi que les organisations chargées de l'exécution des projets du PNUD ne peuvent prévoir toutes les circonstances qui risquent de se produire à l'intérieur des pays en voie de développement et d'entraîner des retards dans l'exécution des plans de développement. Il importe également de ne pas oublier l'existence d'autres facteurs qui freinent l'exécution des projets et qui échappent dans une large mesure au contrôle du PNUD et des organisations. Par exemple, l'inflation mondiale généralisée et l'excès de la demande ont des répercussions sur la compétitivité sur le marché mondial de l'emploi des traitements offerts aux experts du PNUD, ainsi que sur la rapidité avec laquelle peut être obtenu et livré le matériel destiné aux projets du PNUD. On ne dispose pas actuellement d'une analyse complète des nombreux facteurs qui tendent à faire obstacle à l'exécution des projets, mais l'Administrateur se préoccupe sérieusement du problème et prend des mesures pour

remédier à cette situation et améliorer l'exécution des projets. Une analyse approfondie est actuellement menée afin de déterminer les domaines précis qui nécessitent une attention et des mesures spéciales. Sans perdre de vue le fait qu'une coopération doit s'instaurer entre les gouvernements, les organisations et le PNUD afin de prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'exécution des projets, on étudie actuellement les dispositions qui pourraient d'ores et déjà être prises par les organisations et par le PNUD à cet égard. L'Administrateur espère que, de leur côté, les gouvernements se préoccuperont sérieusement de ce problème.

38. Les mesures et décisions actuellement envisagées par le PNUD afin d'améliorer l'exécution des projets consistent notamment en une analyse détaillée des projets par le personnel du siège du PNUD et des bureaux extérieurs dans le but de déterminer les projets qui soulèvent ou risquent de soulever des difficultés, de façon à pouvoir prendre les mesures correctives qui s'imposent, à la demande du PNUD ou de l'organisation intéressée, comme, par exemple, le traitement rapide des nouveaux projets et la rationalisation ou la simplification des procédures d'approbation des projets, la révision de la structure du siège et des bureaux extérieurs en vue de renforcer l'efficacité des opérations, une surprogrammation judicieuse, le cas échéant, et l'amélioration du système d'information afin d'obtenir en temps voulu des données sûres.

39. Cependant, les mesures et efforts mentionnés ci-dessus ne suffiront pas si les organisations qui coopèrent avec le PNUD ne prennent pas de leur côté des mesures en ce sens. Des propositions précises sont actuellement examinées par les organisations afin de leur permettre de contribuer pleinement à l'amélioration de l'exécution des projets.

Vérification des comptes bancaires (paragraphe 23)

40. L'Organisation des Nations Unies a informé l'Administrateur qu'elle s'était résolument efforcée en 1973 de résoudre le problème posé par le fait qu'elle ne recevait pas communication de certaines confirmations bancaires; à cette fin, l'ONU a créé un groupe de travail composé de représentants de la trésorerie de l'ONU, de la Division de la comptabilité du Bureau des services financiers de l'ONU et des membres canadiens du Comité des commissaires aux comptes. Les recommandations du Groupe de travail, auxquelles il a été donné suite en 1973, consistaient notamment à simplifier le mode de présentation des confirmations bancaires et à ménager un espace suffisant pour permettre d'y indiquer le numéro et l'intitulé de chaque compte bancaire au cas où des renseignements supplémentaires seraient demandés. Cette amélioration a déjà permis d'obtenir des réponses nettement plus nombreuses aux demandes de renseignements concernant les états de 1972.

Apurement mensuel des comptes bancaires (paragraphe 24)

41. En 1973, l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée au maximum d'apurer les comptes bancaires mensuellement. Toutefois, ce n'est pas toujours chose facile car, dans de nombreux cas, malgré des demandes successives, les banques ne communiquent pas les relevés bancaires en temps voulu. Le fait que les vérificateurs extérieurs des comptes se heurtent à de si nombreuses difficultés pour obtenir confirmation des soldes bancaires donne une idée des raisons pour lesquelles

il n'est pas possible d'apurer mensuellement certains comptes bancaires. Malheureusement, dans de trop nombreux cas, l'Organisation des Nations Unies se trouve dans l'obligation d'envoyer aux banques trois ou quatre télégrammes avant d'obtenir les renseignements voulus. La situation eût été plus grave encore sans la coopération des représentants résidents du PNUD qui ont très souvent délégué leurs collaborateurs auprès des banques afin d'obtenir des exemplaires des états pour le compte de l'Organisation des Nations Unies.

Dépôts non identifiés (paragraphe 25 à 29)

42. Comme les vérificateurs extérieurs des comptes en ont déjà été informés, les dépôts non identifiés comprennent un certain nombre d'autres éléments, par exemple divers crédits tenus en réserve pour le compte de gouvernements en attendant que ces gouvernements fassent connaître leurs instructions quant à l'utilisation de ces fonds. Dans certains cas, les gouvernements intéressés n'ont pas précisé l'objet des fonds en dépôt ou le projet auquel ils étaient destinés. L'Organisation des Nations Unies estime toutefois, comme les vérificateurs extérieurs des comptes, qu'aucun effort ne devrait être épargné pour obtenir dès que possible des éclaircissements sur ces éléments non identifiés. Périodiquement, une liste de ces éléments est fournie par la Section de la comptabilité du PNUD à la trésorerie du PNUD et à celle de l'ONU pour suite à donner. La trésorerie du PNUD, dès communication de la liste, prend contact avec les gouvernements et leur demande de faire parvenir rapidement les instructions nécessaires. En outre, la Section de la comptabilité du PNUD prend contact avec les représentants résidents afin d'obtenir des renseignements sur les dépôts non identifiés. Il y a lieu de noter qu'au 31 décembre 1973 la situation s'était nettement améliorée.

43. Le PNUD a été informé par l'Organisation des Nations Unies que le Comité des commissaires aux comptes avait reçu confirmation directe des deux prêts non remboursés s'élevant au total à 378 211 dollars.

44. En ce qui concerne l'application de la règle de gestion financière 109.2, en vertu de laquelle toutes les valeurs doivent être déposées soit dans des banques dûment désignées, soit dans les coffres d'un établissement financier agréé désigné par le Chef du Bureau des services financiers de l'ONU, il a été convenu, comme indiqué précédemment au Comité des commissaires aux comptes, que cette règle devrait être modifiée de façon que les valeurs puissent également être déposées dans les coffres de la trésorerie de l'ONU. Le PNUD a été informé par l'Organisation des Nations Unies que des modifications seraient apportées à cette règle, ainsi qu'à un certain nombre d'autres règles (concernant essentiellement le système de budget biennal), dès que le comptable actuellement recruté par l'Organisation des Nations Unies aurait pris ses fonctions.

45. Les mesures nécessaires pour donner suite à cette observation du Comité des commissaires aux comptes - concernant l'identification des propriétaires de valeurs du PNUD - ont été prises et, pour toutes les valeurs déposées auprès du Bureau des services financiers de l'ONU, on a joint un état indiquant le propriétaire réel de la valeur en question, après recouplement avec les fiches auxiliaires du grand livre des placements. Il convient également de noter que l'Administrateur du PNUD reçoit désormais des rapports mensuels indiquant la situation des placements et contenant des renseignements sur le rendement de

ces placements. Ces rapports lui sont communiqués la première semaine de chaque mois. Il convient en outre de noter que les placements sont effectués à la demande du PNUD et que, par conséquent, le PNUD est toujours au courant de la situation de ses propres placements. Le personnel du PNUD tient l'Organisation des Nations Unies informée du montant de ces placements ainsi que de leur durée.

46. En ce qui concerne le montant des comptes d'avances temporaires des bureaux extérieurs, en 1973, le solde net de ces comptes a été réduit de plus de 4,1 millions de dollars par rapport à 1972, soit une diminution de 26 p. 100. Les chiffres s'établissent comme suit :

Montant total des comptes d'avances au 31 décembre 1972	15 874 795,31 dollars
Montant total des comptes d'avances au 31 décembre 1973	11 768 670,44 dollars
Diminution nette	<u>4 106 124,87 dollars</u>

47. De nouvelles procédures ont été instaurées afin d'accélérer la reconstitution et le traitement des comptes mensuels des bureaux extérieurs, comme, par exemple, l'emploi de techniques d'échantillonnage statistique pour déterminer le nombre des pièces justificatives à examiner et la simplification de certaines fiches, et l'on estime que la situation pourra encore être améliorée en 1974. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue l'ampleur et la complexité croissantes du programme, ainsi que les difficultés de communication avec les bureaux extérieurs, sans compter, assez souvent, le retard avec lequel les banques donnent suite aux demandes de reconstitution des comptes, ce qui a des répercussions sur le montant des comptes d'avances. Il sera peut-être possible en 1974 d'introduire de nouvelles améliorations dans ce domaine.

II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à V et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice, lesquelles opérations étaient conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et qu'ils représentent bien la situation financière au 31 décembre 1973.

Le Vérificateur général des comptes de Colombie,

(Signé) J. E. ESCALLON O.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Pakistan,

(Signé) A. HAMID

25 juin 1974

III. COMPTES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973

Programme des Nations Unies pour le développement

Etat des recettes et des dépenses pour la période
allant du 1er janvier au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Recettes</u>			
Contributions des gouvernements :			
Contributions volontaires (tableau I-A)	312 608 381		
Contributions au titre des dépenses relatives aux programmes (tableau I-B)	13 163 637		
Contributions de contrepartie en espèces (tableau I-C)	5 590 517		
Contributions au titre de la partici- pation aux frais (tableau I-D)	889 774		
Dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs	<u>5 891 653</u>		
	338 143 962		
<u>A déduire</u> : Ajustements de change sur les contributions reçues (note I)	<u>552 691</u>		
		337 591 271	
Dons		5 454	
Recettes accessoires (tableau II)		<u>19 387 976</u>	
TOTAL DES RECETTES			356 984 701

Dépenses

Imputées sur les chiffres indicatifs de planification pour les projets (tableau III)			
Par pays	226 580 493		
Régionaux	30 800 571		
Interrégionaux	3 837 433		
Mondiaux	<u>1 843 734</u>		
	263 062 231		
Imputées sur la réserve du Programme (tableau III)	6 802 358		
Imputées sur les contributions de contre- partie en espèces versées par les gouvernements (tableau III)	5 406 065		
Imputées sur les contributions des gouver- nements au titre de la participation aux frais (tableau III)	<u>1 367 763</u>		
		276 638 417	

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Frais généraux des organisations participantes et chargées de l'exécution (tableau III)	34 026 014		
Dépenses d'administration et d'appui au programme du PNUD (tableau IV)	36 382 151		
Dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs du PNUD à la charge des gouvernements	<u>5 891 653</u>		
		<u>76 299 818</u>	
TOTAL DES DEPENSES			<u>352 938 235</u>
EXCEDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES			<u>4 046 456</u>

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur assistant,
Direction de l'Administration
et des finances,

(Signé) John A. OLVER

Programme des Nations Unies pour le développement

Bilan au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Actif</u>			
Encaisse	82 677 988		
Obligations et billets publics	17 190 083		
Lettres de crédit publiques	24 925 639		
Placements et prêts (tableau V)	<u>64 544 303</u>		
		189 338 013	
<u>Avances et sommes à recevoir</u>			
Avances en espèces consenties aux organisations participantes et chargées de l'exécution	31 268 150		
Intérêts échus	1 012 410		
Autres sommes à recevoir	<u>15 466 330</u>		
		<u>47 746 890</u>	
Contributions à recevoir des gouvernements (note II)			237 084 903
Valeur consignée du mobilier, du matériel et du parc automobile			395 001 028
			<u>1</u>
			<u>632 085 932</u>
<u>Passif et réserves</u>			
<u>Passif</u>			
Sommes à payer	22 875 401		
Le PNUD en tant qu'organisation chargée de l'exécution des projets du FNUAP (note III)	2 297 012		
Solde inutilisé du Fonds pour les mesures spéciales (état III)	8 801 279		
Solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale (tableau VI)	<u>74 073</u>		
		34 047 765	

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Réserves (opérationnelle et recettes)			
Solde au 1er janvier 1973 (note IV)	52 453 311		
A ajouter : Excédent des recettes par rapport aux dépenses (état I)	<u>4 046 466</u>		
	56 499 777		
A déduire : Compte d'écarts (coût des experts) (note V)	<u>3 462 639</u>		
Réserve opérationnelle		53 037 138	
		<u>150 000 000</u>	
Contributions à recevoir des gouvernements (note II)			237 084 903
Valeur consignée du mobilier, du matériel et du parc automobile			395 001 028
			<u>1</u>
			<u>632 085 932</u>

Note : Les engagements concernant les allocations non utilisées au profit des organisations chargées de l'exécution s'élèvent au total à 504 718 123 dollars (tableau VIII).

CERTIFIÉ EXACT :

L'Administrateur assistant,
Direction de l'Administration
et des finances

(Signé) John A. OLVER

Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés

Etat des fonds au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Contributions reçues (annexe I)		8 002 309
<u>A ajouter</u> : Sommes virées de la réserve du Programme		3 000 000
Divers		<u>2 924</u>
		11 005 233
<u>A déduire</u> : Ajustements de change sur les contributions reçues		<u>1 233 734</u>
		9 771 499
<u>A déduire</u> : Dépenses effectuées en 1973	887 058	
Frais généraux des organisations	<u>83 162</u>	<u>970 220</u>
Solde au 31 décembre 1973		<u><u>8 801 279</u></u>

Note Le solde disponible aux fins de programmation au 31 décembre 1973 s'élève à 11 927 046 dollars, répartis comme suit :

Solde indiqué précédemment	8 801 279
<u>A ajouter</u> : contributions annoncées pour des exercices futurs	<u>7 764 468</u>
	16 565 747
<u>A déduire</u> : solde inutilisé des allocations	<u>4 638 701</u>
Solde disponible	11 927 046

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur assistant,
Direction de l'Administration
et des finances,

(Signé) John A. OLVER

Etat des contributions spéciales annoncées en faveur des pays les moins avancés
au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements	Solde à recevoir au 31 décembre 1972	Contributions annoncées pour 1974				Composition du solde à recevoir			
		Suppléments et ajustements	Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis	Total	Contributions reçues en 1973	Solde à recevoir	Pour 1973 et des exercices antérieurs	Pour 1974
Belgique (francs belges)	284 091	43 841	25 000 000	632 911	960 843	327 932	632 911	-	632 911
Canada (dollars des Etats-Unis)	500 000	-	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000	-	500 000
France	-	507 710	-	-	507 710	507 710	-	-	-
Japon (dollars des Etats-Unis)	-	1 500 000	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000	-	2 000 000
Norvège (couronnes norvégiennes)	1 060 606	106 061	7 000 000	1 245 552	2 412 219	1 166 667	1 245 552	-	1 245 552
Suède (couronnes suédoises)	3 000 000	-	15 000 000	3 386 005	6 386 005	3 000 000	3 386 005	-	3 386 005
Suisse	1 000 000	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
	5 844 697	2 157 612	-	7 764 468	15 766 777	8 002 309	7 764 468	-	7 764 468

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur assistant,
Direction de l'Administration
et des finances,

(Signé) John A. OLVER

Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'organisation
chargée de l'exécution de ses propres projets

Etat des fonds au 31 décembre 1973

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Solde au 1er janvier 1973		5 463 820
<u>A déduire</u> : reversement des allocations inutilisées		<u>700 836</u>
		4 762 984
<u>A ajouter</u> : sommes allouées en 1973		<u>19 472 179</u>
		24 235 163
Dépenses effectuées en 1973		<u>4 033 613</u>
Solde inutilisé des allocations		
Allocations faites pour l'exercice en cours et pour des exercices antérieurs	3 520 757	
Allocations faites pour des exercices futurs	<u>16 680 793</u>	<u>20 201 550</u>
Ce solde se décompose comme suit :		
Allocations inutilisées		20 086 272
Sommes à recevoir et soldes débiteurs divers		<u>115 278</u>
		<u>20 201 550</u>

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur assistant,
Direction de l'Administration
et des finances,

(Signé) John A. OLVER

Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD
Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1973
(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds d'équipement des Nations Unies		Programme des Volontaires des Nations Unies		Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le programme concernant l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Souaziland		Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels (Lesotho)		Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée : Reliquat des éléments d'actif		Total	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
I. Actif, passif et solde inutilisé												
<u>Actif</u>												
Encaisse et disponible en banque	899 136	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	899 136
Comptes bancaires porteurs d'intérêts	-	307 465	166 676	166 676	-	-	55 380	55 380	68 608	68 608	-	598 129
Placements	3 800 718	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 800
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements	6 544 689	155 723	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 700 411
Intérêts échus des placements	86 583	10 110	5 330	5 330	-	-	4 395	4 395	1 993	1 993	-	108 411
Sommes versées aux organisations chargées de l'exécution	-	-	57 175	57 175	-	-	64 592	64 592	15 064	15 064	-	136 931
A recevoir du Fonds général de l'ONU	166 936	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	166 936
Total de l'actif	<u>11 409 062</u>	<u>473 298</u>	<u>229 181</u>	<u>229 181</u>	<u>166 676</u>	<u>5 330</u>	<u>124 367</u>	<u>124 367</u>	<u>85 665</u>	<u>85 665</u>	<u>12 410 573</u>	
<u>Passif et réserve</u>												
Sommes à payer	-	-	16 631	16 631	-	-	12 570	12 570	5 203	5 203	-	34 404
Engagements non réglés	-	80 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80 000
Contributions et recettes comptabilisées d'avance	5 082 067	-	21 998	21 998	-	-	-	-	-	-	-	5 104 065
Réserve pour allocations	-	-	167 383	167 383	-	-	95 099	95 099	47 334	47 334	-	309 816
Dû au Fonds général de l'ONU	-	-	-	-	-	-	-	-	12 574	12 574	-	12 574
Total du passif et des réserves	<u>5 082 067</u>	<u>80 000</u>	<u>206 012</u>	<u>206 012</u>	<u>166 676</u>	<u>5 330</u>	<u>107 669</u>	<u>107 669</u>	<u>65 111</u>	<u>65 111</u>	<u>5 540 859</u>	
<u>Solde inutilisé</u>												
Solde disponible au 1er janvier 1973	5 601 726	259 562	40 305	40 305	10 690	-	10 690	10 690	49 338	49 338	-	5 961 621
A ajouter : ajustements	-	7 168	237	237	-	-	-	-	11 132	11 132	-	18 537
Excédent des recettes par rapport aux dépenses (voir ci-après)	814 269	126 568	(9 183)	(9 183)	6 008	-	6 008	6 008	(2 237)	(2 237)	-	935 425
A déduire : allocations faites au titre des programmes	-	-	8 190	8 190	-	-	-	-	37 679	37 679	-	45 869
Solde disponible au 31 décembre 1973	<u>6 415 995</u>	<u>393 298</u>	<u>23 169</u>	<u>23 169</u>	<u>16 698</u>	<u>-</u>	<u>124 367</u>	<u>124 367</u>	<u>20 554</u>	<u>20 554</u>	<u>6 869 714</u>	
Total passif, réserves et solde inutilisé	<u>11 498 062</u>	<u>473 298</u>	<u>229 181</u>	<u>229 181</u>	<u>166 676</u>	<u>5 330</u>	<u>124 367</u>	<u>124 367</u>	<u>85 665</u>	<u>85 665</u>	<u>12 410 573</u>	

II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973

Recettes

Contributions des gouvernements
 Dons de sources privées
 Revenus des placements
 Recettes accessoires, y compris allocations
 du PNUD et autres allocations
 Total des recettes

A déduire : Dépenses

Personnel
 Matériel et fournitures
 Frais généraux d'administration
 Divers

Total des dépenses.

Excédent des recettes par rapport aux dépenses

Fonds d'équipement des Nations Unies	Dollars	Programme des Volontaires des Nations Unies	Dollars	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le programme concernant l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Souaziland	Dollars	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels (Lesotho)	Dollars	Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée : Reliquat des éléments d'actif	Dollars	Total	Dollars
719 476		245 914		-		-		-		965 390	
4 240		784		-		-		-		5 024	
294 513		16 302		9 135		7 207		4 438		331 595	
<u>53 725</u>		<u>129</u>		-		-		-		<u>53 854</u>	
<u>1 071 954</u>		<u>263 129</u>		<u>9 135</u>		<u>7 207</u>		<u>4 438</u>		<u>1 355 863</u>	
-		56 561		15 063		1 199		5 203		78 026	
229 735		-		-		-		-		229 735	
-		-		3 255		-		-		3 255	
<u>27 950</u>		<u>80 000</u>		-		-		1 472		<u>109 422</u>	
<u>257 685</u>		<u>136 561</u>		<u>18 318</u>		<u>1 199</u>		<u>6 615</u>		<u>420 438</u>	
<u>814 269</u>		<u>126 568</u>		<u>(9 183)</u>		<u>6 008</u>		<u>(2 237)</u>		<u>935 425</u>	
	a)		b)		c)		d)		e)		

CERTIFIÉ EXACT :

L'Administrateur assistant,
 Direction de l'Administration
 et des finances.

(Signé) John A. OLVER

TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES

État des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 1973

(En dollars des États-Unis)

Gouvernements	Contributions annoncées pour 1974			Contributions annoncées pour 1975-1976			Composition du solde à recevoir					
	Solde à recevoir au 31 décembre 1972	Suppléments et ajustements	Monsie Local	Equivalent en dollars des États-Unis	Monsie Local	Equivalent en dollars des États-Unis	Total	Contributions reçues en 1975	Solde à recevoir	Pour 1974		Pour 1975-1976
										Dollars	Dollars	
Afghanistan (dollars E.-U.)	48 500	130 000	-	136 500	-	-	315 000	92 944	222 056	85 556	136 500	-
Albanie (nouveaux liens)	4 348	530	20 000	4 878	-	-	9 756	-	9 756	4 878	4 878	-
Algérie (dollars E.-U.)	-	-	-	391 000	-	-	391 000	-	391 000	-	391 000	-
Allemagne, République fédérale d' (marks)	17 924 528	3 400 078	62 400 000	23 696 364	-	-	44 860 970	21 324 666	23 696 364	23 696 364	23 696 364	-
Arabie Saoudite (dollars E.-U.)	550 000	-	-	450 000	-	-	800 000	-	450 000	-	450 000	-
Argentine (dollars E.-U.)	850 000	-	2 500 000	850 000	-	-	1 700 000	1 666 756	1 700 000	850 000	850 000	-
Australie (dollars australiens)	2 400 000	-	-	3 421 092	-	-	5 821 092	1 666 756	5 954 336	5 535 244	5 421 052	-
Autriche (dollars E.-U.)	2 000 000	-	-	2 500 000	-	-	4 500 000	1 717 250	2 782 750	2 822 750	2 500 000	-
Bahamas (dollars E.-U.)	-	-	-	10 000	-	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-
Bahreïn (dollars E.-U.)	10 000	-	-	10 000	-	-	20 000	10 000	10 000	-	10 000	-
Bangladesh (équivalent en dollars E.-U.)	-	-	-	75 000	-	-	75 000	-	75 000	-	75 000	-
Barbade (dollars E.-U.)	15 000	-	-	17 250	-	-	32 250	15 000	17 250	-	17 250	-
Belgique (francs belges)	4 245 455	701 459	225 000 000	5 696 205	-	-	10 945 117	5 246 914	5 696 205	5 696 205	5 696 205	-
Bhoutan (équivalent en dollars E.-U.)	2 000	-	-	2 300	-	-	4 300	2 000	2 300	-	2 300	-
Birmanie (dollars E.-U.)	100 000	-	-	100 000	-	-	200 000	100 000	100 000	-	100 000	-
Bolivie	9 000	30 000	-	11 458	-	-	21 401	60 000	60 000	60 000	-	-
Botswana (pounds)	9 000	945	7 700	11 458	-	-	21 401	9 945	11 458	-	11 458	-
Brazil (dollars E.-U.)	3 800 000	-	-	1 300 000	-	-	5 100 000	2 500 000	2 600 000	1 300 000	1 300 000	-
Bulgarie (levas)	179 989	22 180	216 800	13 244	-	-	333 563	117 333	216 230	84 896	13 244	-
Burundi (francs burundais)	-	-	3 500 000	14 144	-	-	14 144	-	14 144	-	14 144	-
Canada (dollars E.-U.)	19 800 000	-	-	21 700 000	-	-	41 500 000	19 800 000	21 700 000	21 700 000	-	-
Chine (yuan)	375 000	234 938	4 400 000	573 000	-	-	750 000	173 000	573 000	202 000	375 000	-
Chypre (livres chypriotes)	1 762 146	75 000	16 000	44 444	-	-	84 217	79 773	84 217	44 444	44 444	-
Colombie (dollars E.-U.)	36 354	-	-	500 000	-	-	279 684	79 282	500 000	8 889	500 000	-
Congo (francs CFA)	700 624	825	2 690 000	11 778	-	-	28 600	7 936	20 667	8 889	11 778	-
Costa Rica (dollars E.-U.)	8 000	10 000	-	5 000	-	-	23 000	9 500	13 500	8 500	5 000	-
Côte d'Ivoire (dollars E.-U.)	100 000	-	-	110 000	-	-	210 000	100 000	110 000	110 000	-	-
Cuba (pesos cubains)	-	-	120 750	148 160	-	-	268 910	200 000	268 910	148 160	148 160	-
Dahomey	130 000	11 320	-	32 892 562	228 850 000	27 826 446	99 990 231	29 271 223	70 719 008	128 444	32 892 562	27 826 446
Danemark (couronnes danoises)	25 145 349	4 125 874	199 000 000	523 895	-	-	1 047 790	523 895	523 895	15 000	523 895	-
Égypte (livres égyptiennes)	459 982	15 000	205 000	17 250	-	-	32 250	32 250	32 250	17 250	17 250	-
El Salvador (dollars E.-U.)	-	-	-	240 000	-	-	240 000	840 000	840 000	150 000	150 000	-
Émirats arabes unis (dollars E.-U.)	551 467	125 000	-	150 000	-	-	701 467	204 952	496 515	346 515	150 000	-
Équateur (dollars E.-U.)	475 000	-	-	600 000	-	-	1 000 000	475 000	725 000	600 000	600 000	-
Espagne (équivalent en dollars E.-U.)	-	90 000 000	-	-	-	-	90 000 000	90 000 000	107 000	125 000	107 000	-
États-Unis d'Amérique	100 000	-	-	107 000	-	-	207 000	100 000	107 000	107 000	-	-
Éthiopie (dollars E.-U.)	10 000	-	-	11 000	-	-	21 000	10 000	11 000	11 000	-	-
Fidji (dollars E.-U.)	3 500 000	400 000	17 000 000	4 524 595	-	-	8 424 595	3 920 000	4 524 595	4 524 595	-	-
Finlande (marks finlandais)	7 000 000	(507 710)	-	10 000 000	-	-	16 492 290	6 492 290	10 000 000	10 000 000	-	-
France (dollars E.-U.)	80 000	11 532	13 000 000	57 778	-	-	149 310	82 643	66 667	57 778	57 778	-
Gabon (francs CFA)	3 120	5 120	8 000	10 974	-	-	10 974	5 120	7 854	5 120	7 854	-
Gambie (dalasis)	250 000	21 759	-	260 000	-	-	531 759	531 759	460 000	8 889	531 759	-
Ghana (équivalent en dollars E.-U.)	400 000	27 000	27 000	460 000	-	-	860 000	400 000	460 000	460 000	-	-
Grèce (dollars E.-U.)	-	3 419	250 000	27 000	-	-	7 693	27 000	27 000	27 000	-	-
Guatemala (quetzales)	-	-	-	4 274	-	-	122 850	111 818	11 032	11 032	11 032	-
Guinée (équivalente pesetas)	122 850	-	-	2 300	-	-	5 500	5 500	2 300	2 300	2 300	-
Haïti (dollars E.-U.)	3 000	-	-	5 000	-	-	8 000	5 000	5 000	5 000	-	-
Haute-Volta	15 000	15 000	-	17 250	-	-	32 250	15 000	17 250	15 000	17 250	-
Honduras (dollars E.-U.)	144 770	15 873	6 000 000	240 964	-	-	401 607	160 643	240 964	240 964	-	-
Hongrie (forints)	596	146	-	-	-	-	742	742	742	742	-	-
Îles Cook (nouveau-zélandais)	3 750 000	-	-	3 750 000	-	-	7 500 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	-	-
Inde (équivalent en dollars E.-U.)	501 593	-	845	500 000	-	-	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	-	-
Indonésie (dollars E.-U.)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	-
Iran (dollars E.-U.)	380 000	-	-	380 000	-	-	760 000	380 000	380 000	380 000	-	-
Irlande	45 627	-	6 040 000	72 076	-	-	117 733	45 627	72 076	72 076	72 076	-
Irlande (couronnes irlandaises)	34 759	-	-	67 000	-	-	101 759	67 000	67 000	67 000	67 000	-
Israël	16 100 000	-	-	5 690 000	-	-	21 790 000	10 902 058	10 787 942	5 097 942	5 690 000	-
Italie (dollars E.-U.)	-	10 000 000	-	14 000 000	-	-	24 000 000	10 000 000	14 000 000	14 000 000	-	-
Jamaïque (dollars E.-U.)	-	60 000	-	66 000	-	-	126 000	60 000	66 000	66 000	66 000	-
Japon (dollars E.-U.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie (dollars E.-U.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau I-A (suite)

Gouvernements	Solde à recevoir le 31 décembre 1972			Contributions annoncées pour 1974		Contributions annoncées pour 1975-1976		Composition du solde à recevoir						
	Dollars	Suppléments et ajustements	Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis		Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis	Total	Contributions reçues en 1975	Solde à recevoir		Pour 1975 et des exercices antérieurs	Pour 1974 1975-1976	
				Dollars	Etats-Unis					Dollars	Etats-Unis		Dollars	Dollars
Kenya (shillings kenyans)	109 405	3 132	642 860	95 168	-	-	205 705	19 369	186 336	95 168	95 168	-	95 168	-
Koweït (dollars E.-U.)	350 000	-	10 350 000	350 000	-	-	700 000	350 000	350 000	-	-	-	350 000	-
Laos (pias)	15 000	-	-	17 107	-	-	32 107	15 000	17 107	-	-	-	17 107	-
Lesotho (dollars E.-U.)	127 443	28 097	-	15 000	-	-	15 000	15 000	15 000	-	-	-	15 000	-
Liban (livres libanaises)	135 890	-	-	80 000	-	-	135 890	135 890	135 890	55 890	55 890	-	80 000	-
Luxembourg (francs luxembourgeois)	54 545	4 714	2 750 000	69 680	-	-	213 890	80 000	69 680	-	-	-	69 680	-
Madagascar (francs malgaches)	28 253	5 158	7 060 000	31 378	-	-	68 879	31 378	31 378	-	-	-	31 378	-
Malaisie (dollars E.-U.)	100 000	-	-	100 000	-	-	100 000	100 000	100 000	-	-	-	100 000	-
Malawi (dollars E.-U.)	20 000	-	-	11 500	-	-	31 500	20 000	11 500	-	-	-	11 500	-
Maldives (dollars E.-U.)	1 250	-	-	1 440	-	-	2 690	1 250	1 440	-	-	-	1 440	-
Malte (dollars E.-U.)	235 551	24 898	4 000	11 500	-	-	269 889	9 459	269 889	269 889	269 889	-	11 500	-
Maroc (dirhams)	8 861	29 379	1 350 000	337 500	-	-	20 509	303 903	11 050	-	-	-	11 050	-
Macao (patacas)	274 524	-	-	337 500	-	-	611 403	337 500	337 500	-	-	-	337 500	-
Mexique (dollars E.-U.)	3 860	-	-	4 025	-	-	7 885	3 500	4 385	-	-	-	4 025	-
Mozambique (mucouyans)	5 561	-	-	-	-	-	5 561	5 561	5 561	-	-	-	-	-
Norvège (francs)	4 396	550 000	-	-	-	-	550 000	550 000	550 000	-	-	-	-	-
Norvège (équivalent en dollars E.-U.)	27 130	2 422	22 200	4 989	-	-	3 368	4 989	4 989	-	-	-	4 989	-
Népal (dollars E.-U.)	26 000	-	-	14 000	-	-	43 352	14 000	30 352	16 352	16 352	-	14 000	-
Nicaragua (dollars E.-U.)	154 000	-	-	37 500	-	-	30 000	26 000	30 000	-	-	-	30 000	-
Niger	14 000	1 418	-	-	-	-	191 500	191 500	191 500	154 000	154 000	-	37 500	-
Nigéria (nairas)	292 022	-	100 000	192 022	-	-	444 044	15 418	152 022	-	-	-	152 022	-
Norvège (couronnes norvégiennes)	8 959 354	895 959	71 000 000	12 633 452	-	-	22 292 022	9 835 333	12 633 452	-	-	-	12 633 452	-
Nouvelle-Zélande (dollars néo-zélandais)	952 875	127 662	1 000 000	1 435 680	-	-	2 568 177	1 000 000	1 435 680	-	-	-	1 435 680	-
Oman (dollars E.-U.)	40 000	12 500	-	54 000	-	-	106 500	52 500	54 000	-	-	-	54 000	-
Ouganda (shillings ougandais)	28 011	28 974	300 000	43 478	-	-	78 463	78 463	43 478	-	-	-	43 478	-
Pakistan (roupies pakistanaises)	1 066 995	(555 753)	5 843 150	590 217	-	-	1 105 459	513 242	590 217	-	-	-	590 217	-
Paraguay (guaranis)	135 000	-	150 000	150 000	-	-	26 209	-	26 209	-	-	-	150 000	-
Paraguay (dollars E.-U.)	18 048	-	1 260 000	27 272 727	-	-	26 209	-	26 209	-	-	-	18 048	-
Perou (dollars E.-U.)	554 840	-	-	290 000	-	-	43 139 340	15 866 813	27 272 727	-	-	-	27 272 727	-
Philippines (dollars E.-U.)	1 000 000	-	-	500 000	-	-	804 840	240 000	564 840	314 840	314 840	-	250 000	-
Pologne (zlotys)	661 500	-	16 066 512	806 552	-	-	1 500 000	445 288	1 054 712	554 712	554 712	-	500 000	-
Qatar (dollars E.-U.)	375 000	-	-	200 000	-	-	400 000	200 000	200 000	-	-	-	200 000	-
République arabe libyenne	5 200	22 644	100 000	26 667	-	-	101 667	75 000	26 667	-	-	-	26 667	-
République arabe syrienne (livres syriennes)	52 376	22 578	-	-	-	-	5 778	5 778	5 778	5 778	5 778	-	-	-
République centrafricaine	230 000	-	-	300 000	-	-	530 000	230 000	300 000	-	-	-	300 000	-
République de Corée (équivalent en dollars E.-U.)	-	-	2 000 000	604 444	-	-	604 444	-	604 444	-	-	-	604 444	-
République démocratique allemande (marks)	18 000	-	-	22 000	-	-	44 000	-	43 000	-	-	-	22 000	-
République dominicaine (dollars E.-U.)	22 000	-	-	22 000	-	-	44 000	22 000	22 000	-	-	-	22 000	-
République du Viet-Nam (dollars E.-U.)	21 622	-	1 200 000	21 622	-	-	43 244	21 622	21 622	-	-	-	21 622	-
République Kémbra (rials)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République socialiste soviétique de Biélorussie (roubles)	164 694	16 531	135 000	180 965	-	-	361 950	180 965	180 965	-	-	-	180 965	-
République socialiste soviétique d'Ukraine (roubles)	411 585	40 828	337 500	452 413	-	-	904 826	452 413	452 413	-	-	-	452 413	-
République-Unie de Tanzanie (shillings tanzaniens)	84 054	17 415	700 000	101 449	-	-	202 898	101 449	101 449	-	-	-	101 449	-
République-Union du Cameroun	207 267	2 849	2 000 000	402 414	-	-	612 550	210 116	402 414	-	-	-	402 414	-
Roumanie (lei)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (livres)	18 779 343	2 534 760	9 250 000	21 867 612	-	-	43 181 715	21 314 193	21 867 612	-	-	-	21 867 612	-
Rwanda (dollars E.-U.)	8 418	277	-	10 000	-	-	18 695	8 695	10 000	-	-	-	10 000	-
Saint-Siège (dollars E.-U.)	2 000	-	-	2 000	-	-	4 000	2 000	2 000	-	-	-	2 000	-
Samoa-Occidentales	254 000	1 651	-	86 250	-	-	1 651	1 651	86 250	-	-	-	86 250	-
Sierra Leone	200 000	(179 000)	-	-	-	-	161 250	73 259	87 500	112 500	112 500	-	100 000	-
Sénégal (dollars E.-U.)	100 000	-	-	-	-	-	200 000	100 000	100 000	-	-	-	100 000	-
Singapour (dollars E.-U.)	4 141	466	28 700	4 607	-	-	9 214	4 607	4 607	-	-	-	4 607	-
Somalie (shillings)	11 000	2 086	6 000	8 929	-	-	22 015	7 134	8 929	-	-	-	8 929	-
Soudan (équivalent en dollars E.-U.)	500 000	-	-	187 000	-	-	360 000	180 000	180 000	-	-	-	180 000	-
Sri Lanka (équivalent en dollars E.-U.)	180 000	-	-	180 000	-	-	360 000	29 000 000	76 749 435	29 000 000	29 000 000	-	76 749 435	-
Soudes (couronnes suédoises)	29 000 000	-	150 000 000	180 000 000	-	-	105 749 435	5 000 000	13 000 000	-	-	-	36 117 331	-
Suisse (dollars E.-U.)	5 000 000	-	-	6 500 000	-	-	18 000 000	5 000 000	13 000 000	-	-	-	6 500 000	-

Tableau I-A (suite)

Gouvernements	Contributions annoncées pour 1974			Contributions annoncées pour 1975-1976			Composition du solde à recevoir											
	Solde à recevoir au 31 décembre 1973	Suppléments et ajustements	Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis	Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis	Total	Contributions reçues en 1975		Solde à recevoir		Pour 1975 et des exercices antérieurs		Pour 1974		Pour 1975-1976		
								Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Tchad	4 000	4 107	-	-	-	-	8 107	4 107	4 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchecoslovaquie (couronnes tchécoslovaques)	917 431	-	-	-	-	-	2 071 960	917 431	1 154 529	1 154 529	1 154 529	-	1 154 529	-	-	-	-	-
Thaïlande	711 000	-	-	-	-	-	1 119 885	711 000	408 885	408 885	-	-	-	408 885	-	-	-	-
Togo (francs CFA)	6 800	-	-	-	-	-	16 287	-	16 287	16 287	-	-	7 556	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago (dollars E.-U.)	90 000	756	-	-	-	-	200 000	100 000	100 000	100 000	-	-	-	100 000	-	-	-	-
Tunisie (dollars E.-U.)	180 000	10 000	-	-	-	-	207 000	180 000	207 000	207 000	-	-	-	207 000	-	-	-	-
Turquie (Equivalent en dollars E.-U.)	789 300	-	-	-	-	-	1 495 066	789 300	789 300	789 300	-	-	-	789 300	-	-	-	-
Union des Républiques socialistes soviétiques (roubles)	3 292 689	326 620	-	-	-	-	7 238 606	3 619 303	3 619 303	3 619 303	-	-	-	3 619 303	-	-	-	-
Uruguay (dollars E.-U.)	454 250	-	-	-	-	-	661 600	86 250	575 350	575 350	-	-	368 000	207 350	-	-	-	-
Venezuela (dollars E.-U.)	2 192 758	25 794	-	-	-	-	3 138 552	405 713	2 732 839	2 732 839	-	-	1 812 839	920 000	-	-	-	-
Yémen (dollars E.-U.)	6 300	-	-	-	-	-	7 300	7 300	9 300	9 300	-	-	6 300	3 000	-	-	-	-
Yémen démocratique (dollars E.-U.)	5 300	-	-	-	-	-	7 300	4 000	3 300	3 300	-	-	1 300	2 000	-	-	-	-
Zanzibar (dollars E.-U.)	1 114 105	-	-	-	-	-	2 282 105	1 092 425	1 189 680	1 189 680	-	-	21 678	1 168 000	-	-	-	-
Zaire	490 000	-	-	-	-	-	490 000	490 000	490 000	490 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Zambie (dollars E.-U.)	113 589	-	-	-	-	-	248 812	109 060	139 752	139 752	-	-	4 469	135 283	-	-	-	-
TOTAL	212 285 392	113 702 262	-	260 888 195	-	85 203 900	612 079 709	312 668 321	399 471 343	313 288 507	263 389 921	85 203 900	263 389 921	85 203 900	-	-	-	-

Tableau I B

Obligations des gouvernements au titre des dépenses des programmes qui sont à leur charge :
situation au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernement ou organisation	Obligations des gouvernements					
	Solde des exercices antérieurs	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Obligations comptabilisées durant l'exercice considéré	Total	Requ pendant l'exercice considéré	Solde à recevoir
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Afghanistan	6 911	(6 911)	-	-	-	-
Albanie	14 435	-	16 000	30 435	-	30 435
Algérie	117 916	-	320 000	437 916	94 719	343 197
Arabie Saoudite	-	-	160 000	160 000	160 000	-
Argentine	56 474	-	320 000	376 474	154 427	222 047
Australie	1 164	-	-	1 164	1 164	-
Bahamas	436	22 789	-	23 225	23 225	-
Bahreïn	43 025	-	40 000	83 025	83 025	-
Banque de développement de l'Afrique de l'Est	7 815	-	-	7 815	7 815	-
Barbade	20 07	-	40 000	60 107	50 489	9 618
Birmanie	-	-	240 000	240 000	240 000	-
Bolivie	304 143	-	240 000	544 143	46 658	497 485
Botswana	7 260	(7 260)	-	-	-	-
Brésil	191 768	-	480 000	671 768	201 196	470 572
Bulgarie	21 283	-	120 000	141 283	126 836	14 447
Cameroun	-	-	240 000	240 000	240 000	-
Chili	419 417	-	320 000	739 417	95 390	644 027
Chypre	77 624	-	80 000	157 624	157 624	-
Colombie	328 911	-	320 000	648 911	87 106	561 805
Communauté de l'Afrique orientale	40 054	-	-	40 054	-	40 054
Congo	176 230	-	120 000	296 230	-	296 230
Costa Rica	116 612	-	80 000	196 612	31 812	164 800
Côte d'Ivoire	7 904	-	240 000	247 904	240 000	7 904
Cuba	-	-	160 000	160 000	160 000	-
Dahomey	293 065	(290 865)	-	2 200	-	2 200
Egypte	-	-	440 000	440 000	417 001	22 999
El Salvador	160 618	-	80 000	240 618	1 750	238 868
Equateur	289 128	22 417	240 000	551 545	234 665	316 880
Espagne	-	-	80 000	80 000	80 000	-
Ethiopie	34 678	(18 386)	-	16 292	16 292	-
Fidji	8 909	-	80 000	88 909	88 909	-
France						
Archipel des Comores	12 405	2 506	-	14 911	293	14 618
Nouvelle-Calédonie	-	3 614	-	3 614	3 614	-
Gabon	-	-	120 000	120 000	108 887	11 113
Gambie	62 148	-	40 000	102 148	44 415	57 733
Ghana	172 478	-	240 000	412 478	398 924	13 554
Grèce	-	-	120 000	120 000	120 000	-
Guatemala	54 353	(41 900)	120 000	132 453	108 876	23 577
(Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle)	-	41 900	-	41 900	-	41 900
Guinée	186 633	(176 633)	-	10 000	-	10 000
Guinée équatoriale	21 093	-	56 000	77 093	61 873	15 220
Guyane	49 455	-	80 000	129 455	129 455	-
Haïti	83 872	(83 872)	-	-	-	-
Haute-Volta	34 340	(34 340)	-	-	-	-
Honduras	116 439	-	80 000	196 439	196 439	-
Hongrie	17 481	-	120 000	137 481	137 481	-

Tableau I B (suite)

Gouvernement ou organisation	Obligations des gouvernements					
	Solde des exercices antérieurs	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Obligations comptabilisées durant l'exercice considéré	Total	Reçu pendant l'exercice considéré	Solde à recevoir
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Inde	237 373	-	800 000	1 037 373	1 037 373	-
Indonésie	355 353	(2 633)	560 000	912 720	912 720	-
Irak	42 480	25 917	240 000	308 397	238 831	69 566
Iran	-	-	320 000	320 000	320 000	-
Irian Jaya	-	2 633	-	2 633	2 633	-
Islande	5 807	-	16 000	21 807	21 172	635
Israël	-	-	80 000	80 000	23 565	56 435
Jamaïque	118 761	-	120 000	238 761	238 761	-
Jordanie	312 300	-	240 000	552 300	20 000	532 300
Kenya	-	-	240 000	240 000	240 000	-
Koweït	-	-	16 000	16 000	16 000	-
Laos	65 848	-	-	65 848	65 848	-
Liban	149 313	-	160 000	309 313	62 503	246 810
Libéria	2 000	-	160 000	162 000	99 344	62 656
Madagascar	-	-	57 014	57 014	57 014	-
Malaisie	131 659	-	240 000	371 659	358 919	12 740
Maldives	5 601	(5 601)	-	-	-	-
Mali	740 891	(725 291)	-	15 600	-	15 600
Malte	45 125	-	40 000	85 125	-	85 125
Maroc	246 756	-	320 000	566 756	39 106	527 650
Maurice	-	-	80 000	80 000	79 852	148
Mauritanie	209 992	-	80 000	289 992	-	289 992
Mexique	198 909	-	320 000	518 909	379 881	139 028
Mongolie	-	-	160 000	160 000	160 000	-
Nicaragua	127 134	-	-	127 134	4 125	123 009
Niger	162 852	(76 685)	-	86 167	86 167	-
Nigéria	760 579	-	480 000	1 240 579	544 935	695 644
Nouvelle-Zélande	4 382	-	-	4 382	-	4 382
Territoires néo-zélandais						
Nioué	554	-	-	554	-	554
Iles Cook	-	4 295	-	4 295	1 798	2 497
Oman	500	3 123	-	3 623	3 623	-
Ouganda	51 530	(51 530)	-	-	-	-
Pakistan	-	-	296 000	296 000	296 000	-
Panama	118 713	-	120 000	238 713	238 713	-
Pan American Health Bureau a/	66 376	-	-	66 376	66 376	-
Papua-Nouvelle-Guinée	-	-	80 000	80 000	80 000	-
Paraguay	171 179	(17 400)	120 000	273 779	28 351	245 428
Pays-Bas						
Antilles néerlandaises	-	16 729	-	16 729	16 729	-
Surinam	-	-	40 000	40 000	15 172	24 828
Pérou	13 122	-	240 000	253 122	3 764	249 358
Pologne	33 150	-	120 000	153 150	153 150	-
Portugal	1 159	-	-	1 159	-	1 159
Qatar	33 853	-	24 000	57 853	-	57 853
République arabe libyenne	98 596	-	80 000	178 596	80 213	98 383
République arabe syrienne	34 473	-	240 000	274 473	28 200	246 273
République centrafricaine	21 865	-	-	21 865	-	21 865
République de Corée	-	-	240 000	240 000	240 000	-
République Dominicaine	61 117	-	120 000	181 117	134 270	46 847
République du Viet-Nam	150 224	-	160 000	310 224	287 211	23 013
République khmère	225 543	-	160 000	385 543	45 563	339 980
République-Unie de Tanzanie	62 382	(62 382)	-	-	-	-
Roumanie	72 808	-	120 000	192 808	1 400	191 408

Tableau I B (suite)

Gouvernement ou organisation	Obligations des gouvernements			Total	Reçu pendant l'exercice considéré	Solde à recevoir
	Solde des exercices antérieurs	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Obligations comptabilisées durant l'exercice considéré			
	Dollars	Dollars	Dollars			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord						
Belize	-	-	16 000	16 000	-	16 000
Brunéi	4 143	(500)	-	3 643	354	3 289
Hong-kong	2 495	-	8 000	10 495	10 495	-
Iles Caïmanes	-	9 595	-	9 595	9 595	-
Iles Gilbert et Ellice	-	-	8 000	8 000	8 000	-
Iles Leeward						
Antigua	5 276	3 949	-	9 225	-	9 225
Montserrat	-	2 284	-	2 284	2 284	-
Saint-Christophe-et-Nièves	358	8 088	-	8 446	4 528	3 918
Iles Salomon	-	-	16 000	16 000	16 000	-
Iles Turques et Caïques	-	7	-	7	7	-
Iles Vierges britanniques	-	683	-	683	683	-
Iles Windward						
Dominique	2 080	10 894	-	12 974	7 569	5 405
Grenade	1 418	2 623	-	4 041	3 881	160
Sainte-Lucie	100	5 774	-	5 874	5 468	406
Saint-Vincent	-	3 828	-	3 828	177	3 651
Seychelles	-	172	-	172	172	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et France						
Nouvelle-Hébrides	2 260	4 979	-	7 239	2 398	4 841
Rwanda	3 042	-	-	3 042	3 042	-
Samoa-Occidental	20 359	-	-	20 359	20 359	-
Sénégal	274 738	-	160 000	434 738	172 340	262 398
Sierra Leone	44 614	-	120 000	164 614	46 586	118 028
Singapour	-	-	120 000	120 000	120 000	-
Souaziland	19 500	-	-	19 500	19 500	-
Soudan	156 114	(156 036)	-	78	-	78
Sri Lanka	-	-	240 000	240 000	240 000	-
Tchad	145 101	(145 101)	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	12 438	-	40 000	52 438	51 394	1 044
Thaïlande	-	-	240 000	240 000	240 000	-
Togo	141 657	-	160 000	301 657	2 857	298 800
Tonga	1 615	-	16 000	17 615	17 615	-
Trinité-et-Tobago	970	-	80 000	80 970	80 970	-
Tunisie	249 046	-	240 000	489 046	326 244	162 802
Turquie	126 095	-	320 000	446 095	136 467	309 628
Uruguay	179 579	-	160 000	339 579	65 570	274 009
Venezuela	19 377	-	160 000	179 377	97 478	81 899
Yémen	24 597	(18 597)	-	6 000	-	6 000
Yougoslavie	13 935	-	120 000	133 935	51 962	81 973
Zaïre	-	-	320 000	320 000	320 000	-
TOTAL	10 147 750	(1 723 124)	14 865 014	23 829 640	13 163 637	10 126 003

a/ Gouvernements participants : Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama et Pérou.

Obligations des gouvernements au titre de leurs contributions de contrepartie en espèces aux projets : situation au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements	Obligations des gouvernements				Reçu en 1973				Solde à recevoir					
	Ajustements au titre d'exercices antérieurs		Obligations comptabilisées durant l'exercice considéré		Pour 1973 et des exercices antérieurs		Pour 1973 et des exercices futurs		Pour 1973 et des exercices antérieurs		Pour des exercices futurs		Total	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Afghanistan	4 721	(1 930)	1 574	356	4 721	712	356	1 068	3 653	-	76 750	-	3 653	3 653
Algérie	-	26 800	146 400	76 750	249 550	-	-	-	173 200	-	-	-	173 200	219 950
Arabie Saoudite	-	120 482	392 097	-	512 579	240 482	-	-	272 097	-	-	-	272 097	272 097
Argentine	364 156	734 500	758 433	343 485	2 200 574	279 275	7 219	286 494	1 577 814	336 266	336 266	336 266	1 577 814	1 914 080
Australie	48 102	(27 967)	84 051	93 916	198 102	68 212	3 916	72 128	35 974	90 000	90 000	90 000	35 974	125 974
Bahamas	141 093	(114 050)	57 350	56 700	141 093	-	-	-	34 393	56 700	56 700	56 700	34 393	141 093
Bahrein,	-	-	4 000	-	4 000	-	-	-	4 000	-	-	-	4 000	4 000
Bangladesh	-	-	7 342	9 101	16 443	-	-	-	7 342	9 101	9 101	9 101	7 342	16 443
Barbade	4 442	-	-	-	4 442	-	-	-	4 442	-	-	-	4 442	4 442
Birmanie	440 830	(440 830)	282 733	420 856	703 589	220 415	-	220 415	62 318	420 856	420 856	420 856	62 318	483 174
Bolivie	8 978	(8 534)	-	-	444	-	-	-	444	-	-	-	444	444
Botswana	-	11 400	5 700	-	17 100	-	-	-	17 100	-	-	-	17 100	17 100
Brésil	4 590	10 000	190 000	161 000	365 590	200 000	13	200 013	4 590	160 987	160 987	160 987	4 590	165 577
Burundi	36 143	30 114	40 054	48 762	155 073	48 068	-	48 068	58 243	48 762	48 762	48 762	58 243	107 005
Chili	342 933	(163 349)	269 534	52 530	501 648	258 589	1 000	259 589	190 529	51 530	51 530	51 530	190 529	242 059
Chypre	-	1 700	4 000	-	5 700	5 200	-	5 200	500	-	-	-	500	500
Colombie	4 836	(1 443)	720	723	4 836	-	-	-	4 113	723	723	723	4 113	4 836
Congo	50 761	17 040	29 438	87 373	184 612	-	-	-	97 239	87 373	87 373	87 373	97 239	184 612
Costa Rica	1 581	-	-	-	1 681	381	-	381	1 300	-	-	-	1 300	1 300
Côte d'Ivoire	-	15 600	7 800	-	23 400	13 748	-	13 748	9 652	-	-	-	9 652	9 652
Dahomey	29 000	37 845	35 392	-	102 237	-	-	-	102 237	-	-	-	102 237	102 237
Egypte	11 902	168 987	223 645	188 781	593 315	206 214	-	206 214	198 320	188 781	188 781	188 781	198 320	387 101
El Salvador	87 166	(13 792)	290	-	73 664	-	-	-	73 664	-	-	-	73 664	73 664
Equateur	16 850	(1 185)	93 222	14 368	123 255	75 336	-	75 336	33 551	14 368	14 368	14 368	33 551	47 919
Etats-Unis d'Amérique (pour Porto Rico)	6 465	-	-	-	6 465	-	-	-	6 465	-	-	-	6 465	6 465
Ethiopie	105 118	52 475	20 400	-	177 993	-	-	-	177 993	-	-	-	177 993	177 993
France (pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française)	27 856	-	-	-	27 856	-	-	-	27 856	-	-	-	27 856	27 856
Gabon	-	11 400	19 033	-	30 433	24 929	-	24 929	5 504	-	-	-	5 504	5 504
Gambie	50 310	8 250	11 010	6 479	76 049	22 930	-	22 930	46 640	6 479	6 479	6 479	46 640	53 119
Ghana	14 500	15 600	7 800	-	37 900	-	-	-	37 900	-	-	-	37 900	37 900
Guatemala	139 354	(13 502)	-	-	125 852	-	-	-	125 852	-	-	-	125 852	125 852
Guinée	60 604	25 398	7 800	-	93 802	-	-	-	93 802	-	-	-	93 802	93 802
Guinée équatoriale	-	11 400	5 700	-	17 100	-	-	-	17 100	-	-	-	17 100	17 100

Tableau I-C (suite)

Gouvernements	Obligations des gouvernements				Reçu en 1973				Solde à recevoir							
	Ajustements au titre d'exercices antérieurs		Obligations comptabilisées durant l'exercice considéré		Pour 1973 et des exercices antérieurs		Pour des exercices futurs		Total		Pour 1973 et des exercices antérieurs		Pour des exercices futurs		Total	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Guyane	2 219	-	-	-	2 219	-	-	-	-	-	-	2 219	-	-	-	2 219
Haiti	261 361	-	-	-	261 361	-	-	-	-	-	-	261 361	-	-	-	261 361
Haute-Volta	81 601	6 168	-	7 800	95 569	13 000	-	-	-	-	-	21 899	-	-	-	21 899
Honduras	139 934	(13 792)	-	290	126 432	73 670	-	-	-	-	-	21 899	-	-	-	21 899
Inde	50 823	(37 708)	-	93 899	200 574	580	-	-	-	-	-	107 014	-	-	-	107 014
Indonésie	69 545	(33 531)	-	78 019	192 509	54 362	-	-	-	-	-	59 671	-	-	-	59 671
Irak	201 230	(35 884)	-	98 102	263 448	33 924	-	-	-	-	-	229 524	-	-	-	229 524
Iran	417 386	(346 811)	-	1 075 497	1 862 278	619 162	-	-	-	-	-	526 910	-	-	-	526 910
Israël	-	-	-	-	32 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 000
Jamaïque	33 596	-	-	20 242	33 003	-	-	-	-	-	-	53 838	-	-	-	33 003
Japon	59 064	(29 532)	-	101 532	239 064	113 397	-	-	-	-	-	17 667	-	-	-	113 397
Jordanie	-	-	-	4 000	4 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 000
Kenya	33 724	31 017	-	16 451	294 088	46 082	-	-	-	-	-	35 110	-	-	-	212 896
Koweït	-	5 000	-	10 000	15 000	10 000	-	-	-	-	-	5 000	-	-	-	5 000
Leos	11 088	(142)	-	27 446	149 838	22 020	-	-	-	-	-	16 372	-	-	-	111 446
Lesotho	-	11 400	-	5 700	17 100	-	-	-	-	-	-	17 100	-	-	-	17 100
Liban	-	5 000	-	6 000	11 000	4 995	-	-	-	-	-	6 005	-	-	-	6 005
Libéria	58 300	(5 100)	-	5 700	75 400	17 100	-	-	-	-	-	41 800	-	-	-	44 300
Madagascar	6 000	9 600	-	14 467	30 067	-	-	-	-	-	-	30 067	-	-	-	30 067
Malawi	12 599	15 600	-	7 800	35 999	-	-	-	-	-	-	35 999	-	-	-	35 999
Malaisie	14 949	(9 356)	-	42 263	104 949	18 364	-	-	-	-	-	29 492	-	-	-	57 093
Mali	118 705	26 308	-	90 800	289 563	95 390	-	-	-	-	-	140 423	-	-	-	52 233
Maroc	147 232	90 346	-	497 090	1 354 058	329 472	-	-	-	-	-	405 196	-	-	-	555 502
Maurice	-	11 400	-	5 700	17 100	-	-	-	-	-	-	17 100	-	-	-	17 100
Mauritanie	132 232	16 181	-	5 700	154 113	41 402	-	-	-	-	-	112 711	-	-	-	112 711
Mexique	8 441	(1 654)	-	825	8 441	-	-	-	-	-	-	7 612	-	-	-	8 441
Népal	2 055	11 666	-	13 507	40 988	24 387	-	-	-	-	-	2 841	-	-	-	15 401
Nicaragua	857 729	(789 105)	-	532 723	844 227	1 200	-	-	-	-	-	601 347	-	-	-	844 227
Niger	200 335	(69 219)	-	152 533	317 399	82 683	-	-	-	-	-	200 966	-	-	-	233 011
Nigéria	-	40 800	-	381 668	508 002	260 108	-	-	-	-	-	162 360	-	-	-	247 894
Nouvelle-Zélande	14 534	(5 557)	-	4 845	14 534	-	-	-	-	-	-	13 822	-	-	-	14 534
Ouganda	-	15 600	-	7 800	23 400	-	-	-	-	-	-	23 400	-	-	-	23 400
Pakistan	61 297	(43 789)	-	66 391	138 611	51 757	-	-	-	-	-	32 142	-	-	-	86 142
Panama	186 719	(115 124)	-	113 990	185 585	66 518	-	-	-	-	-	119 067	-	-	-	119 067
Paraguay	1 300	-	-	8 871	66 009	-	-	-	-	-	-	10 171	-	-	-	66 009
Pays-Bas (Antilles néerlandaises et Surinam)	24 369	(4 025)	-	4 025	24 369	4 025	-	-	-	-	-	20 344	-	-	-	20 344
Pérou	3 431	3 027	-	20 058	70 780	760	-	-	-	-	-	25 756	-	-	-	70 020
Philippines	61 792	(45 614)	-	71 271	151 791	22 477	-	-	-	-	-	64 972	-	-	-	129 314
Pologne	20 843	2 261	-	-	23 104	-	-	-	-	-	-	23 104	-	-	-	23 104
République arabe libyenne	-	11 400	-	14 700	26 100	11 459	-	-	-	-	-	14 641	-	-	-	14 641
République arabe syrienne	-	-	-	4 000	4 000	-	-	-	-	-	-	4 000	-	-	-	4 000

Tableau I-C (suite)

Gouvernements	Obligations des gouvernements				Reçu en 1973				Solde à recevoir					
	Ajustements au titre d'exercices antérieurs		Obligations comptabilisées durant l'exercice considéré		Pour 1973		Pour des exercices futurs		Pour 1973 et des exercices antérieurs		Pour des exercices futurs		Total	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
République centrafricaine	95 540	18 849	5 700	-	120 089	-	-	-	120 089	-	-	-	120 089	
République de Corée	30 883	(29 376)	67 512	61 864	130 883	53 857	1 090	-	15 162	60 774	-	75 936		
République Dominicaine	-	-	8 000	-	8 000	8 000	-	-	-	8 000	-	-		
République du Viet-Nam	14 688	(8 950)	29 469	108 231	143 438	24 375	-	-	10 832	108 231	-	119 063		
République khmère	15 875	(3 000)	23 375	103 375	139 625	14 875	1 000	-	21 375	102 375	-	123 750		
République-Unie de Tanzanie	8 103	25 116	22 032	9 333	64 584	-	-	-	55 251	9 333	-	64 584		
République-Unie du Cameroun	211 793	(158 925)	106 529	62 307	221 704	50 144	-	-	109 253	62 307	-	171 560		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 354	-	-	-	1 354	-	-	-	1 354	-	-	-	1 354	
Brunéi	738	(738)	738	-	738	738	-	-	-	738	-	-		
Hong-kong	4 914	(3 169)	22 457	30 712	54 914	24 122	-	-	80	30 712	-	30 792		
Iles Caïmanes	16 644	(11 096)	5 548	5 548	16 644	-	-	-	11 096	5 548	-	16 644		
Iles Leeward	24 966	(16 644)	8 322	8 322	24 966	-	-	-	16 644	8 322	-	24 966		
Antigua	5 548	(5 548)	2 774	2 774	5 548	-	-	-	2 774	2 774	-	5 548		
Montserrat														
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	24 966	(16 644)	8 322	8 322	24 966	-	-	-	16 644	8 322	-	24 966		
Tortola	16 644	(11 096)	5 548	5 548	16 644	11 079	-	-	17	5 548	-	5 565		
Iles Turques et Caïques	16 644	(11 096)	5 548	5 548	16 644	-	-	-	11 096	5 548	-	16 644		
Iles Windward	24 966	(16 644)	8 322	8 322	24 966	-	-	-	16 644	8 322	-	24 966		
Dominique	21 289	(21 289)	10 193	11 096	21 289	-	-	-	10 193	11 096	-	21 289		
Sainte-Lucie	15 504	(15 504)	4 408	11 096	15 504	-	-	-	4 408	11 096	-	15 504		
Saint-Vincent	39 000	15 600	7 800	-	62 400	-	-	-	62 400	-	-	62 400		
Rwanda	576	(289)	618	671	1 578	907	671	-	-	1 578	-	-		
Samoa-Occidental	81 106	15 955	7 800	-	104 861	6 564	-	-	98 297	-	-	98 297		
Sénégal	-	15 600	7 800	-	23 400	-	-	-	23 400	-	-	23 400		
Sierra Leone	1 444	(1 088)	12 732	18 356	31 444	11 904	-	-	1 184	18 356	-	19 540		
Singapour	-	15 600	653 398	47 030	716 028	597 903	-	-	71 095	47 030	-	118 125		
Somalie	-	11 400	5 700	-	17 100	-	-	-	17 100	-	-	17 100		
Souaziland	491 465	(252 537)	117 372	49 411	405 711	-	-	-	356 300	49 411	-	405 711		
Soudan	53 718	(17 937)	46 475	49 068	131 324	82 210	881	-	46	48 187	-	48 233		

Tableau I-D

Obligations des gouvernements au titre de leurs contributions de participation aux frais relatifs aux projets : situation au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Gouvernements</u>	<u>Obligations des gouvernements</u>				<u>Reçu en 1973</u>			<u>Solde à recevoir</u>		
	<u>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</u>	<u>Obligations comptabilisées durant l'exercice considéré pour 1973</u>	<u>pour des exercices futurs</u>	<u>Total</u>	<u>Pour 1973 et des exercices antérieurs</u>	<u>Pour des exercices futurs</u>	<u>Total</u>	<u>Pour 1973 et des exercices antérieurs</u>	<u>Pour des exercices futurs</u>	<u>Total</u>
Emirats arabes unis	-	-	45 765	45 765	-	-	-	-	45 765	45 765
Iran	249 933	1 506 033	1 940 693	3 696 659	488 974	10 039	449 013	1 266 992	1 930 654	3 197 646
Koweït	49 492	207 051	494 876	751 419	256 236	94 525	350 761	307	400 351	400 658
Qatar	-	67 800	-	67 800	-	-	-	67 800	-	67 800
République arabe libyenne	-	40 000	-	40 000	40 000	-	40 000	-	-	-
Thaïlande	-	4 530	3 380	7 910	-	-	-	4 530	3 380	7 910
TOTAL	299 425	1 825 414	2 484 714	4 609 553	785 210	104 564	889 774	1 339 629	2 380 150	3 719 779

Tableau II

Recettes accessoires
au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Dollars</u>
Revenu des placements	6 545 272
Intérêts des comptes d'épargne et des comptes courants	1 168 337
Gains de change	9 064 873
Recettes provenant des comptes des organisations participantes et chargées de l'exécution <u>a/</u>	1 844 137
Budget d'administration du PNUD <u>b/</u>	92 947
Indemnités à verser aux experts lors de la cessation de service <u>c/</u>	508 516
Crédits au titre de dépenses d'exercices antérieurs	84 891
Divers <u>d/</u>	79 003
TOTAL	<u>19 387 976</u>

a/ Comprend les économies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs, les recettes accessoires et les ajustements de change.

b/ Economies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs.

c/ Reversées par les organisations chargées de l'exécution - ne sont plus nécessaires, les indemnités à verser aux experts lors de la cessation de service étant incluses dans le coût standard de 30 000 dollars par expert.

d/ Produit de la vente de la publication intitulée : "United Nations Development Programme - Compendium of Approved Projects", ainsi que de la vente de publications, de films, etc.

Tableau III

Dépenses de 1973, par organisation

Organisation	Projets nationaux	Projets multinationaux	Réserve du programme a/	Total partiel	Frais généraux des organisations	Total partiel	Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements		Participation aux frais	Fonds pour les mesures spéciales b/	Total général
Bureau de la coopération technique des Nations Unies											
OIT	34 020 518	9 798 651	353 838	44 173 007	5 765 307	49 938 314	2 493 564	651 464	22 896	53 086 238	
FAO	24 673 380	2 339 389	15 000	27 227 769	3 949 750	31 177 519	409 546	114 134	16 950	31 718 149	
UNESCO	72 897 484	5 532 796	127 896	78 558 176	10 478 961	89 037 137	1 474 547	254 823	3 735	90 770 242	
CACI	32 628 055	3 729 779	119 007	36 476 841	4 751 319	41 228 160	6 962	71 750	27 400	41 334 272	
OMS	4 913 571	2 110 794	18 259	7 042 624	956 867	7 999 491	171 981	271 592	-	8 443 064	
BIRD	11 761 451	2 272 533	4 300	14 038 284	1 832 927	15 871 211	32 637	-	71 667	15 974 915	
UFU	12 836 094	1 350 361	911 967	15 098 422	258 212	15 356 634	265 694	-	20 752	15 643 080	
UIT	949 103	469 157	5 000	1 423 260	271 772	1 695 032	173 486	-	-	1 868 518	
OMM	7 872 781	2 084 333	12 730	9 969 844	1 296 080	11 265 924	300	-	-	11 266 224	
CACI	3 968 521	1 344 633	-	5 313 154	996 170	6 309 324	208 729	9 000	-	6 527 053	
AIPA	1 211 084	142 778	-	1 353 862	139 887	1 493 749	-	-	-	1 493 749	
ONUDI	1 890 618	103 345	-	1 993 963	259 215	2 253 178	-	-	-	2 253 178	
CRUCED	12 923 949	751 154	1 920 361	15 595 455	2 027 649	17 623 104	1 845	-	578 541	18 203 490	
BASB	1 708 649	2 135 990	7 500	3 852 139	614 729	4 466 868	-	15 000	1 695	4 483 563	
BID	839 549	444	-	839 993	118 820	958 813	92 225	-	-	1 051 038	
FNUD	320 515	108 038	-	428 553	55 712	484 265	-	-	-	484 265	
FNUD	965 780	2 207 563	306 500	3 479 243	252 637	3 731 880	75 149	-	226 584	4 033 613	
TOTAL	226 580 493	36 481 738	3 802 358	266 864 589	34 026 014	300 890 603	5 406 065	1 367 763	970 220	308 634 671	

a/ Le montant de 6 802 358 dollars figurant sur l'Etat I au titre des dépenses imputées sur la réserve du programme comprend un montant de 3 millions de dollars viré au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés (voir Etat III).

b/ Les dépenses imputées sur le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés ne figurent pas sur l'Etat I.

Tableau IV

Budget des services administratifs et des services d'appui au Programme

Dépenses engagées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

	Ouvertures de crédit initiales a/	Ouvertures de crédit révisées	Engagements		
			Réglés par décaissement	Non réglés Total	
Secrétariat au Siège et autres dépenses communes d'administration :					
Chapitre premier.	9 519 400	9 096 653	9 082 672	13 981	9 096 653
Chapitre 2.	2 525 100	1 965 871	1 915 550	50 321	1 965 871
Chapitre 3.	472 400	510 369	491 759	18 610	510 369
Chapitre 4.	37 500	52 683	52 604	79	52 683
Chapitre 5.	2 005 000	2 249 250	2 103 714	145 536	2 249 250
Chapitre 6.	709 700	697 317	695 742	1 575	697 317
	15 269 100	14 572 143	14 342 041	230 102	14 572 143
Bureaux extérieurs :					
Chapitre premier.	17 106 500	16 737 553	16 720 767	15 786	16 737 553
Chapitre 2.	5 961 700	6 226 374	6 014 237	212 137	6 226 374
Chapitre 3.	1 379 700	1 488 112	1 368 841	119 271	1 488 112
Chapitre 4.	549 600	463 714	405 270	58 444	463 714
Chapitre 5.	2 103 200	2 243 840	2 227 934	15 906	2 243 840
	27 100 700	27 159 592	26 737 049	422 544	27 159 592
Réserve pour le remboursement des impôts nationaux sur les revenus de 1973					
Siège	-	613 600	258 476	355 124	613 600
Bureaux extérieurs	-	59 401	59 401	-	59 401
Montant brut des dépenses engagées	42 369 800	673 001	317 877	355 124	673 001
A déduire :		42 404 737	41 396 967	1 007 770	42 404 737
Contributions du personnel pour 1973					
Siège	2 001 900	1 923 626	1 923 626	-	1 923 626
Bureaux extérieurs	3 355 600	2 872 326	2 872 326	-	2 872 326
	5 357 500	4 795 952	4 795 952	-	4 795 952
Autres recettes - Part des dépenses relatives aux conseillers agricoles principaux de la FAO dans les pays qui est à la charge de la FAO	1 020 000	1 106 332	1 106 332	-	1 106 332
Remboursement de cotisations à la Caisse commune des pensions					
Siège	40 000	40 000	40 000	-	40 000
Bureaux extérieurs	60 000	80 301	80 301	-	80 301
	100 000	120 301	120 301	-	120 301
Engagements	6 477 500	6 022 586	6 022 586	-	6 022 586
	35 892 300	36 382 151	35 374 381	1 007 770	36 382 151

a/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 2 (E/9256 et Corr.1), chap. X, par. 252.

Tableau V

Placements et prêts au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Banques</u>		<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Echéance</u>	<u>Montant</u>
Bank of New Zealand	Compte de dépôt à terme	4 1/2	2 jan. 1974	148 368
Bank of New Zealand	"	4 3/4	2 jan. 1974	667 656
Banque de Melli, Iran	"	7	4 jan. 1974	147 601
Creditanstalt Bankverin	"	7	6 jan. 1974	284 974
Société générale, Belgique	"	10 1/4	7 jan. 1974	1 355 381
Berliner Handels Gesellschaft	"	14	9 jan. 1974	3 409 091
Sveriges Kreditbank	"	5	11 jan. 1974	6 772 009
Finlands Bank	Compte de dépôt à vue	5	13 jan. 1974	1 621 622
Midland Bank, Ltd.	Compte de dépôt à terme	15	17 jan. 1974	1 418 440
Finlands Bank	Compte de dépôt à vue	5	18 jan. 1974	405 405
Creditanstalt Bankverin	Compte de dépôt à terme	7	19 jan. 1974	186 528
Creditanstalt Bankverin	"	7	24 jan. 1974	209 585
Christiania Bank	"	12 1/2	28 jan. 1974	2 669 039
Sveriges Kreditbank	"	5	28 jan. 1974	1 128 668
Banque de Melli, Iran	"	7	30 jan. 1974	409 594
Bank of Tokyo	"	4 1/4	31 jan. 1974	1 428 571
Mitsui Bank	"	5	4 fév. 1974	3 428 571
Banque de Melli, Iran	"	7	7 fév. 1974	280 443
Berliner Handels Gesellschaft	"	13 5/8	11 fév. 1974	3 787 879
Finlands Bank	Compte de dépôt à vue	5	13 fév. 1974	540 541
First National City Bank, Zaïre	Compte de dépôt à terme	8	22 fév. 1974	200 000
Amsterdam Rotterdam Bank	"	8 3/4	2 jan. 1974	2 400 000
Amsterdam Rotterdam Bank	"	11 1/2	7 jan. 1974	1 163 636
Imperial Board of Telecommunications of Ethiopia	Prêt	5 1/2	1er mars 1974	120 000
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	Obligation	5 3/10	15 mars 1974	1 000 000
First National City Bank, Zaïre	Compte de dépôt à terme	8	24 mars 1974	200 000
Bank of Tokyo	"	5 1/4	15 avr. 1974	953 802
Mitsui Bank	"	5 1/4	15 avr. 1974	953 802
Sumitomo Bank	"	5 1/4	15 avr. 1974	476 901
Sveriges Kreditbank	"	6	18 avr. 1974	2 031 603
Bank of New Zealand	"	5 1/2	2 mai 1974	148 368
Mitsui Bank	"	5 1/4	3 mai 1974	714 286
Manufacturers Hanover Trust Co., Francfort	"	13 1/4	11 sept. 1974	1 500 000
Bank of London and South America	Certificat de dépôt	7 7/8	19 fév. 1974	500 000
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	Obligation	5 7/8	15 sept. 1974	1 000 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Billet à ordre	7	31 oct. 1974	375 000
Banque africaine de développement	"	3 1/2	1er avr. 1975	185 185
Banque coréenne de développement	"	12 3/8	23 juin 1975	600 000
Banque nationale des travaux publics et sociétés de service, Mexique	Prêt	7 3/4	15 juil. 1975	620 431
Banque financière nationale (Mexique)	"	7 3/4	15 juil. 1975	379 735
Banque financière nationale (Mexique)	"	7 3/4	15 juil. 1975	466 875
Banque financière nationale (Mexique)	"	7 3/4	30 sept. 1975	1 859 214
Banque financière nationale (Mexique)	"	7 3/4	22 oct. 1975	400 000
Bank of America, Francfort	Compte de dépôt à terme	11	19 mars 1976	2 880 000
Banque asiatique de développement	Billet à ordre	6 1/2	15 avr. 1976	500 000
Banque de développement du Tchad	Prêt au logement	3 1/2	1er sept. 1978	108 653
Chartered Bank	Compte de dépôt (15 jours de préavis)	2 3/4		253 165
Mitsui Bank	Compte de dépôt (avec préavis)	2 3/4		714 286
Mitsui Bank	"	2 3/4		357 143
Sumitomo Bank	"	2 3/4		535 714

Tableau V (suite)

<u>Banques</u>		<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Echéance</u>	<u>Montant</u>
Christiania Bank	Compte à 7 jours de vue	6 1/2 -		
		7		6 660 147
Chemical Bank, Francfort	Compte à 48 jours de vue	10 1/2		2 000 000
Chemical Bank	Compte d'épargne	4 1/2 -		
		5		468 415
Irving Trust Company	"	4 1/2 -		
		5		92 568
Gouvernement du Botswana	Prêt au logement	3 1/2		312 500
Gouvernement du Burundi	"	3 1/2		180 122
Communauté de l'Afrique de l'Est	"	3 1/2		72 464
Gouvernement du Malawi	"	3 1/2		250 000
Gouvernement du Souaziland	"	3 1/2		60 000
Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie	"	3 1/2		250 000
Gouvernement du Lesotho	"	3 1/2		298 154
	TOTAL			64 542 135
	Prêt de la BIRD			2 168
	TOTAL GENERAL			64 544 303

Programme concernant les administrateurs adjoints

Fonds d'affectation spéciale

Etat des fonds au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

Origine des fonds	Objet	Solde inutilisé au 1er janvier 1973	Recettes	Total disponible au 31 décembre 1973	Engagements		Solde inutilisé au 31 décembre 1973	
					Réglés par décaissement	Non réglés au 31 décembre 1973		
							Total	
1. Gouvernements								
Administrateurs adjoints affectés aux bureaux du PNUD dans les pays suivants :								
Belgique	Algérie	(6 330)	11 894	5 564	5 136	501	5 637	(73)
	Congo	2 382	26 444	28 826	12 172	-	12 172	16 654
	Dahomey	(355)	23 541	23 186	12 561	951	13 512	9 674
	Gabon	(3 932)	3 932	-	(355)	305	(50)	50
	Haïti	-	23 942	23 942	9 652	-	9 652	14 290
	Indonésie	-	19 750	19 750	6 092	1 035	7 127	12 623
	Kenya	2 107	8 172	10 279	11 165	1 500	12 665	(2 386)
	Liban	-	16 564	16 564	6 862	-	6 862	9 702
	Mali	655	24 102	24 757	11 212	1 820	13 032	11 725
	Mauritanie	(3 112)	3 112	-	(427)	117	(310)	310
	Niger	1 932	-	1 932	3 502	-	3 502	(1 570)
	Pérou	(10 673)	48 901	38 228	13 444	1 380	14 824	23 404
	République khmère	(298)	298	-	(298)	-	(298)	298
	République-Unie du Cameroun	(2 796)	2 796	-	(900)	-	(900)	900
	Sénégal	289	24 181	24 470	12 905	250	13 155	11 315
	Tchad	(402)	402	-	(393)	-	(393)	393
	Thaïlande	(1 723)	27 141	25 418	8 468	178	8 646	16 772
	Zaire	-	18 025	18 025	8 669	-	8 669	9 356
	Autres bureaux	110 738	(110 738)	-	-	-	-	-
		88 482	172 459	260 941	119 467	8 037	127 504	133 437
Canada	Algérie	-	-	-	12 758	-	12 758	(12 758)
	Ethiopie	(7 807)	9 005	1 198	1 198	-	1 198	-
	Ghana	(1 985)	1 985	-	(1 300)	-	(1 300)	1 300
	Guyane	465	-	465	-	-	-	465
	Kenya	(6 608)	16 351	9 743	9 743	940	10 683	(940)
	Laos	3	-	3	-	-	-	3
	Malaisie	(14 759)	26 956	12 197	12 302	161	12 463	(266)
	Nigéria	(7 343)	7 803	460	460	-	460	-
	République-Unie de Tanzanie	(9 702)	23 299	13 597	13 597	-	13 597	-
	Zaire	(19 166)	31 188	12 022	12 022	600	12 622	(600)
	Autres bureaux	33 000	(33 000)	-	-	-	-	-
		(33 902)	83 587	49 685	60 780	1 701	62 481	(12 796)
Finlande	Chili	-	-	-	9 072	700	9 772	(9 772)
	Danemark	1 525	-	1 525	123	131	254	1 271
	Nigéria	(7 407)	-	(7 407)	7 683	500	8 183	(15 590)
	République-Unie de Tanzanie	16 853	-	16 853	20 191	1 391	21 582	(4 729)
	Turquie	16 407	206	16 613	11 198	530	11 728	4 885
	Zambie	8 648	-	8 648	12 949	2 235	15 184	(6 536)
		36 026	206	36 232	61 216	5 487	66 703	(30 471)

Tableau VI (suite)

Origine des fonds	Objet	Engagements						
		Solde inutilisé au 1er janvier 1973	Recettes	Total disponible au 31 décembre 1973	Réglés par décaissement	Non réglés au 31 décembre 1973	Total	Solde inutilisé au 31 décembre 1973
1. Gouvernements (suite)		Administrateurs adjoints affectés aux bureaux du PNUD dans les pays suivants :						
Pays-Bas	Afghanistan	(7 918)	10 440	2 522	11 545	-	11 545	(9 023)
	Ethiopie	(3 349)	15 173	11 824	13 901	258	14 159	(2 335)
	Ghana	467	-	467	9 418	-	9 418	(8 951)
	Jordanie	3 967	-	3 967	11 148	20	11 168	(7 201)
	Lesotho	7 242	9 095	16 337	8 926	-	8 926	7 411
	Malawi	4 077	9 828	13 905	9 984	275	10 259	3 646
	Mauritanie	(614)	-	(614)	958	828	1 786	(2 400)
	Nigéria	(633)	-	(633)	(160)	-	(160)	(473)
	Pérou	3 670	16 021	19 691	14 011	20	14 031	5 660
	République arabe libyenne	(10 034)	10 060	26	11 923	520	12 443	(12 417)
	République centrafricaine	(15 255)	11 759	(3 496)	15 950	449	16 399	(19 895)
	Rwanda	(9 848)	12 929	3 081	10 796	3 074	13 870	(10 789)
	Thaïlande	840	-	840	9 764	4 202	13 966	(13 126)
	Tunisie	(9 463)	9 513	50	9 041	310	9 351	(9 301)
	Venezuela	(425)	40 432	40 007	16 140	287	16 427	23 580
		(37 276)	145 250	107 974	153 345	10 243	163 588	(55 614)
Suède	Brésil	(555)	-	(555)	1 495	-	1 495	(2 050)
	Colombie	-	27 190	27 190	9 380	1 430	10 810	16 380
	Egypte	-	17 686	17 686	-	3 100	3 100	14 586
	El Salvador	-	12 744	12 744	5 280	641	5 921	6 823
	Equateur	(8 364)	11 297	2 933	8 507	20	8 527	(5 594)
	Gambie	(1 006)	10 491	9 485	9 762	-	9 762	(277)
	Iran	(11 345)	11 413	68	11 796	1 368	13 164	(13 096)
	Kenya	-	-	-	720	-	720	(720)
	Maroc	-	11 820	11 820	9 827	260	10 087	1 733
	Philippines	(14 154)	11 798	(2 356)	11 418	-	11 418	(13 774)
	Souaziland	(4 796)	22 573	17 777	10 394	-	10 394	7 383
	Thaïlande	(564)	-	(564)	(1 790)	1 350	(440)	(124)
	Tunisie	(1 320)	-	(1 320)	-	-	-	(1 320)
	Autres bureaux	2 285	2 285	-	-	-	-	-
		(39 819)	134 727	94 908	76 789	8 169	84 958	9 950
Suisse	Madagascar	10 407	-	10 407	105	390	495	9 912
	Népal	-	-	-	(12 721)	900	(11 821)	11 821
	Tchad	13 285	-	13 285	3 888	50	3 938	9 347
		23 692	-	23 692	(8 728)	1 340	(7 388)	31 080

Tableau VI (suite)

Origine des fonds	Objet	Solde inu- tilisé au 1er janvier 1973	Recettes	Total dis- ponible au 31 décembre 1973	Engagements		Solde inu- tilisé au 31 décembre 1973
					Réglés par décais- sement	Non réglés au 31 décembre 1973	
2. Divers	<u>Administrateurs adjoints affectés aux bureaux du PNUD dans les pays suivants :</u>						
Association de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord pour les Nations Unies	Afghanistan	(333)	333	-	-	-	-
	Argentine	(328)	328	-	-	-	-
	Bolivie	(470)	470	-	289	-	289
	Botswana	(501)	501	-	417	-	417
	El Salvador	(648)	648	-	-	-	-
	Grèce	(34)	34	-	-	-	-
	Haiti	(417)	417	-	-	-	-
	Kenya	(357)	357	-	-	-	-
	Maroc	(462)	462	-	-	-	-
	Népal	(500)	500	-	134	-	134
	Ouganda	(744)	744	-	377	-	377
	Pakistan	(170)	170	-	-	-	-
	Paraguay	(500)	500	-	-	-	-
	République-Unie de Tanzanie	(139)	139	-	-	-	-
	Samoa-Occidental	-	130	130	314	-	314
	Sierra Leone	(496)	496	-	125	-	125
	Somalie	(500)	500	-	-	-	-
	Soudan	(341)	341	-	-	-	-
	Tchad	(349)	349	-	-	-	-
	Togo	(458)	458	-	-	-	-
	Tunisie	(500)	500	-	-	-	-
		(8 247)	8 377	130	1 656	-	1 656
Friends Service Council	Iran	(1 440)	1 933	493	480	-	480
	TOTAL	27 516	546 539	574 055	465 005	34 977	499 982
							74 073

Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

Etat récapitulatif des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Pays/Fonds d'affectation spéciale</u>	<u>Contributions annoncées non acquittées au 31 décembre 1972</u>	<u>Contributions annoncées pour 1973 et ajustements</u>	<u>Contributions annoncées pour des exercices futurs</u>	<u>Contributions reçues en 1973</u>	<u>Contributions annoncées non acquittées au 31 décembre 1973</u>
Fonds d'équipement des Nations Unies					
Afghanistan	5 000	-	-	-	5 000
Algérie	40 000	-	20 000	-	60 000
Argentine	-	30 000	34 500	30 000	34 500
Birmanie	5 000	-	-	-	5 000
Bolivie	1 800	-	-	-	1 800
Botswana	-	2 520	-	2 520	-
Brésil	100 000	-	20 000	60 000	60 000
Chili	30 000	-	10 000	1 000	39 000
Chine	88 222	11 778	104 167	100 000	104 167
Chypre	1 566	138	833	1 704	833
Colombie	1 000	-	-	-	1 000
Costa Rica	1 750	-	5 000	1 504	5 246
Côte d'Ivoire	-	-	5 556	-	5 556
Cuba	-	-	24 540	-	24 540
Egypte	132 707	-	40 000	40 711	131 996
Ethiopie	11 931	-	-	-	11 931
Ghana	82 238	2 649	-	84 887	-
Grèce	30 000	-	3 000	30 000	3 000
Inde	650 000	-	-	-	650 000
Irak	20 000	-	10 000	10 000	20 000
Iran	10 000	-	10 000	10 000	10 000
Jamaïque	3 000	-	-	3 000	-
Laos	2 000	-	1 000	-	3 000
Libéria	10 000	-	10 000	10 000	10 000
Maroc	10 730	1 770	12 500	12 500	12 500
Maurice	1 900	-	-	1 900	-
Niger	66 000	-	-	-	66 000
Nigéria	14 602	600	7 601	15 202	7 601
Pakistan	786 546	-	96 162	325 897	556 811
Pays-Bas	-	-	4 363 636	-	4 363 636
Qatar	15 000	-	-	-	15 000
République du Viet-Nam	1 000	-	-	1 000	-
République khmère	-	1 000	-	-	1 000
République-Unie de Tanzanie	-	-	2 072	-	2 072
Sri Lanka	20 000	-	-	-	20 000
Trinité-et-Tobago	2 474	-	-	2 474	-
Tunisie	1 500	-	1 500	1 500	1 500
Uruguay	5 000	-	-	-	5 000
Yougoslavie	300 000	-	300 000	300 000	300 000
Zaïre	14 000	-	-	7 000	7 000
Total partiel	2 464 966	50 455	5 082 067	1 052 799	6 544 689

Tableau VII (suite)

<u>Pays/Fonds d'affectation spéciale</u>	<u>Contributions annoncées non acquittées au 31 décembre 1972</u>	<u>Contributions annoncées pour 1973 et ajustements</u>	<u>Contributions annoncées pour des exercices futurs</u>	<u>Contributions reçues en 1973</u>	<u>Contributions annoncées non acquittées au 31 décembre 1973</u>
Programme des Volontaires des Nations Unies					
Allemagne, République fédérale d'	22 013	40 452	-	62 465	-
Botswana	-	125	-	-	125
Canada	20 200	(200)	-	20 000	-
Chypre	261	17	-	-	278
Etats-Unis d'Amérique	-	200 000	-	50 000	150 000
Inde	10 000	-	-	10 000	-
Indonésie	-	1 000	-	1 000	-
Maroc	-	4 431	-	-	4 431
Togo	800	89	-	-	889
Total partiel	53 274	245 914	-	143 465	155 723
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le programme concernant l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Swaziland					
Suède	218 002	-	-	218 002	-
Total partiel	218 002	-	-	218 002	-
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels (Lesotho)					
Suède	100 000	-	-	100 000	-
Total partiel	100 000	-	-	100 000	-
TOTAL GENERAL	2 836 242	296 369	5 082 067	1 514 266	6 700 412

Tableau VIII

Solde inutilisé des allocations
au 31 décembre 1973

(Non compris les allocations et dépenses au titre
du Fonds pour les mesures spéciales)

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Organisation</u>	<u>Montant cumulatif</u> <u>des allocations au</u> <u>31 décembre 1973</u>	<u>Montant cumulatif</u> <u>des dépenses au</u> <u>31 décembre 1973</u>	<u>Solde inutilisé</u> <u>des allocations au</u> <u>31 décembre 1973</u>
AIEA	13 051 156	9 827 780	3 223 376
BASD	2 426 830	2 001 413	425 417
Bureau de la coopération technique des Nations Unies	184 326 560	106 238 432	78 088 128
BID	4 245 486	2 406 608	1 838 878
BIRD	78 557 506	61 144 351	17 413 155
CNUCED	16 627 967	7 748 172	8 879 795
FAO	638 820 194	474 504 677	164 315 517
OACI	46 757 157	33 071 970	13 685 187
OIT	213 781 316	161 311 355	52 469 961
OMCI	7 172 384	3 174 652	3 997 732
OMM	36 162 333	26 320 371	9 841 962
OMS	98 806 807	71 392 440	27 414 367
ONUDI	80 171 225	37 430 418	42 740 807
PNUD	25 596 809	6 412 366	19 184 443
UIT	62 681 730	43 438 710	19 243 020
UNESCO	297 383 872	258 206 270	39 177 602
UPU	7 562 833	4 784 057	2 778 776
TOTAL	1 814 132 165	1 309 414 042	504 718 123

NOTES FAISANT PARTIE INTEGRANTE
DES ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973; il convient de les lire en même temps que ceux-ci.

Note I. Le montant de 552 691 dollars résulte de l'application de la règle 114.7 du règlement financier du PNUD, laquelle stipule que la comptabilisation, au compte du PNUD, des contributions volontaires se fait à la valeur au pair officielle ou à tout autre taux de change approprié dont le Secrétaire général et les gouvernements contributeurs sont convenus pour la comptabilisation des contributions volontaires. Toutes les autres opérations ont été comptabilisées au taux de change fixé pour les opérations des Nations Unies qui était en vigueur à la date de l'opération, ainsi qu'il est spécifié dans la règle 114.8 du règlement financier.

Note II. Le montant des contributions à recevoir des gouvernements s'élève à 395 001 028 dollars, répartis comme suit :

	<u>Dollars</u>
Contributions volontaires	359 471 328
Contributions supplémentaires (Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés)	7 764 468
Contributions aux dépenses des programmes	10 126 003
Contributions de contrepartie en espèces	13 919 450
Contributions au titre des arrangements relatifs à la participation aux frais	3 719 779
	395 001 028

Les tableaux IA à ID donnent la ventilation de ces chiffres. Ces tableaux indiquent également la composition du solde à recevoir pour 1973 et des exercices antérieurs, pour 1974 et pour 1975-1976.

Note III. Ce montant de 2 297 012 dollars représente le solde inutilisé au 31 décembre 1973 des fonds alloués au PNUD en tant qu'organisation chargée de l'exécution des projets financés par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. Sur les allocations d'un montant total de 4 139 800 dollars faites au PNUD, les dépenses et engagements non réglés à la fin de décembre 1973 s'élevaient à 1 842 788 dollars.

Note IV. Pour refléter la notion de financement annuel du programme adoptée par le Conseil d'administration à sa dixième session, il est nécessaire d'ajuster le solde reporté de 1972 comme suit :

	<u>Dollars</u>
Solde reporté le 1er janvier 1973 (voir comptes de 1972)	(49 543 005)
<u>A ajouter</u> : Solde inutilisé des allocations d'exercices antérieurs, détenu par des organisations	140 840 941
	<hr/>
	91 297 936
<u>A déduire</u> : Contributions annoncées par des gouvernements mais non acquittées, considérées comme recettes dans les comptes d'exercices antérieurs	38 844 625
	<hr/>
Solde ajusté le 1er janvier 1973	<u>52 453 311</u>

Cet excédent net d'un montant de 52 453 312 dollars a été reporté sur le bilan le 1er janvier 1973.

Note V. Comme il était indiqué dans le rapport 1/ de l'année passée, la différence nette entre le coût standard de 30 000 dollars par expert, qui était inclus dans le coût des projets, et le coût réel par expert, qui avait été en moyenne inférieur au coût standard, s'était élevée à 7,7 millions de dollars. Ce montant a été remboursé par les organisations au PNUD à la fin de l'exercice et a été conservé comme réserve pour compenser, lors d'exercices futurs, tout écart éventuel entre le coût réel et le coût standard des experts. En 1973, le coût réel total des services d'experts a été supérieur de 11,2 millions de dollars au coût standard total. Ce montant a été compensé en partie grâce à la réserve reportée de 1972, laissant un déficit net de 3 462 639 dollars qui a été déduit des réserves des recettes et qui sera remboursé aux organisations en 1974.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 7A (A/9007/Add.1), chap. I, par. 10.

IV. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Le Comité des commissaires aux comptes, créé en vertu de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, est tenu de vérifier les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement conformément aux dispositions de l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à celles de l'annexe audit règlement financier.

2. L'Administrateur a soumis au Comité des commissaires aux comptes les états financiers ci-après arrêtés au 31 décembre 1973, accompagnés de huit tableaux :

Etat I. Etat des recettes et des dépenses

Etat II. Bilan

Etat III. Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés

Etat IV. Le Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'organisation chargée de l'exécution de ses propres projets

Etat V. Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

Portée de la vérification

3. Les fonctions du Comité des commissaires aux comptes sont régies par les principes énoncés dans l'annexe au "Règlement financier et règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies" visée à l'article XII dudit règlement, dont le paragraphe 1 se lit comme suit :

"Le Comité des commissaires aux comptes vérifie conjointement et séparément les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, comme il le juge nécessaire pour s'assurer :

a) Que les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Organisation;

b) Que les opérations financières dont les états rendent compte ont été conformes aux règles et règlements, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables;

c) Que les valeurs et le numéraire déposés en banque ou en caisse ont été soit vérifiés grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Organisation, soit effectivement comptés;

d) Que les contrôles intérieurs, y compris la vérification intérieure des comptes, sont adéquats eu égard à la mesure dans laquelle on s'y fie;

e) Que tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés selon des procédures qu'il juge satisfaisantes."

4. En outre, le Comité des commissaires aux comptes a aussi la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers intérieurs et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation.

5. Le Comité a vérifié les comptes et états financiers conformément aux normes généralement acceptées de vérification des comptes; il a notamment effectué un examen général des pratiques comptables et du système de contrôle intérieur et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et des pièces justificatives qu'il a jugé nécessaires en l'occurrence. Les commissaires aux comptes ne se sont rendus dans aucun bureau de représentant résident ni auprès d'aucune des organisations participantes et chargées de l'exécution autre que l'Organisation des Nations Unies.

6. Au cours de ses travaux, le Comité des commissaires aux comptes est demeuré en liaison constante avec le Corps commun d'inspection, le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et le Service de vérification intérieure des comptes afin d'éviter tout double emploi des efforts et tout chevauchement des tâches.

Suite donnée aux rapports des années précédentes

7. Dans sa résolution 3053 B (XXVIII), l'Assemblée générale, en acceptant le rapport financier et les comptes du PNUD pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes 1/, a pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/9153, par. 14 à 16) et a prié l'Administrateur du PNUD de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes.

8. Les mesures correctives que l'Administrateur a prises ou envisage de prendre sont exposées dans les paragraphes 29 à 47 de son rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 (voir plus haut chap. I).

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 7A (A/9007/Add.1).

9. Le Comité tient à exprimer sa satisfaction pour les mesures prises par l'Administrateur et pour son rapport sur l'application des recommandations antérieures du Comité. L'examen de 1973 a confirmé que des mesures correctives avaient été prises pour donner suite à certaines des observations et recommandations, mais le Comité est d'avis qu'il faut accorder une plus grande attention de façon permanente à l'amélioration du contrôle financier intérieur.

Principales conclusions et recommandations

10. Les principales conclusions et recommandations résultant de la vérification des comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1973 sont exposées dans les paragraphes suivants.

Etats financiers

11. Pour l'exercice 1972 et les exercices antérieurs, le PNUD a publié chaque année deux séries d'états financiers, l'une relative au compte du PNUD (compte central), qui faisait apparaître les ressources non allouées du PNUD, l'autre récapitulant la situation financière globale, qui tenait compte des dépenses engagées par les organisations participantes et chargées de l'exécution, indiquant ainsi les ressources qui restaient disponibles pour l'ensemble du Programme.

12. Les états financiers récapitulatifs qui reflétaient plus utilement les résultats des opérations étaient souvent soumis au Conseil d'administration du PNUD dix huit mois après la clôture de l'exercice. Ce retard était dû à l'application des articles 15.2 et 15.3 du règlement financier du PNUD et de la règle de gestion financière 114.5, en vertu desquels des états indiquant la situation financière globale du compte du PNUD sont établis chaque année sur la base des divers comptes vérifiés des organisations participantes et chargées de l'exécution. Du fait que les comptes vérifiés des organisations étaient transmis officiellement à l'Administrateur du PNUD avec un retard inévitable, l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du PNUD et l'Administrateur ne disposaient pas des états financiers récapitulatifs en temps voulu pour les évaluer et planifier les activités financières et opérationnelles du Programme dans son ensemble.

13. Pour que les états financiers du PNUD soient présentés en temps voulu et donnent un tableau complet de la situation, les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 ont été considérablement remaniés pour faire mieux apparaître les résultats des opérations, en tenant compte des dépenses engagées par les organisations et en indiquant finalement les ressources nettes disponibles pour le Programme dans son ensemble. Dans son rapport financier, l'Administrateur expose les modifications adoptées en 1973 et les effets de ces modifications sur les comptes et états financiers de cet exercice. Les notes accompagnant les états financiers fournissent des renseignements supplémentaires.

14. Les états financiers concernant le compte du PNUD (compte central) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 sont fondés sur les soldes qui ont été ajustés comme il convient pour tenir compte des soldes définitifs de 1973 indiqués

par les organisations. En raison du délai généralement nécessaire pour clôturer les comptes de fin d'exercice, les faire vérifier par les vérificateurs extérieurs des comptes et les transmettre officiellement au PNUD, il a fallu dans certains cas accepter comme définitifs les montants communiqués par les organisations avant que la vérification extérieure de leurs comptes n'ait été achevée.

15. En conséquence, les états financiers du PNUD, surtout les états I, II et III pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973, comprennent :

a) Les comptes finaux des organisations dont les comptes ont déjà été vérifiés par les vérificateurs extérieurs des comptes compétents :

Banque asiatique de développement;
Agence internationale de l'énergie atomique;
Organisation internationale du Travail;
Union internationale des télécommunications;
Organisation des Nations Unies;
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;
Organisation mondiale de la santé.

b) Les comptes finaux des organisations dont les comptes n'ont pas encore été vérifiés par les vérificateurs extérieurs des comptes compétents :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
Banque interaméricaine de développement;
Banque internationale pour la reconstruction et le développement;
Organisation de l'aviation civile internationale;
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime;
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
Union postale universelle;
Organisation météorologique mondiale.

16. L'Administrateur se propose d'indiquer et d'incorporer dans les comptes et états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974 tout nouvel ajustement des comptes de 1973 qui pourrait se révéler nécessaire lorsque les comptes vérifiés des organisations énumérées à l'alinéa b) du paragraphe 15 ci-dessus auront été reçus.

Responsabilité de l'Administrateur

17. Sur la demande du Secrétaire général, et avec l'autorisation ultérieure du Conseil d'administration, l'Administrateur a assumé certaines responsabilités en ce qui concerne l'administration de certains fonds d'affectation spéciale, outre ses responsabilités principales vis-à-vis du PNUD. La situation financière de ces fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 1973 figure pour la première fois dans l'état V. Lors des exercices précédents, le Secrétaire général faisait rapport sur ces fonds dans le rapport financier de l'Organisation des Nations Unies.

Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD

18. A la suite des décisions qui ont été prises pour tenir compte des nouvelles politiques financières et d'autres décisions de caractère opérationnel dont il rend compte dans son rapport financier, l'Administrateur se propose de formuler des amendements appropriés au règlement financier et aux règles de gestion financières et de demander l'approbation du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Concordance des allocations (budgets des projets) faites aux organisations

19. A la suite de la vérification des comptes de l'exercice 1972, le Comité a signalé que des organisations n'avaient pas pu donner leur plein accord quant aux allocations faites au titre des budgets par projet, qu'il s'agisse du montant total ou du montant par projet. Cette situation a persisté en 1973, aboutissant en fin d'exercice à un excédent net (4,4 millions de dollars environ) des budgets par projet comptabilisés par le PNUD par rapport aux montants comptabilisés par les organisations, les chiffres s'établissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
a) Montants comptabilisés par le PNUD mais non par les organisations	16 800 000
b) Montants comptabilisés par les organisations mais non par le PNUD	<u>12 400 000</u>
Excédent net des budgets par projet comptabilisés par le PNUD par rapport aux montants comptabilisés par les organisations	<u><u>4 400 000</u></u>

A la fin de la vérification des comptes de 1973, le PNUD et les organisations n'étaient pas encore parvenus à un accord quant au solde exact de nombreux projets et, en conséquence, la différence nette de 4,4 millions de dollars subsistait.

20. Cette discordance a été enregistrée à la fin de deux exercices consécutifs - 1972 et 1973. En conséquence, le Comité renouvelle la recommandation qu'il a faite en 1972 : il est essentiel d'assurer continuellement la concordance des comptes pour que le PNUD et les organisations puissent maintenir un système efficace de contrôle financier intérieur.

Evaluation de l'exécution des programmes

21. Dans ses rapports antérieurs, le Comité des commissaires aux comptes a appelé l'attention sur les retards importants constatés par rapport aux objectifs annuels fixés pour les dépenses. Le Comité a également exposé certains des principaux facteurs qui avaient entraîné des retards dans la réalisation des programmes.

22. Le PNUD a continué à enregistrer des retards par rapport aux dépenses prévues pour 1973. Le montant total de l'assistance fournie par le PNUD en 1973 s'est élevé à 263 millions de dollars, soit environ 119 millions de dollars (approximativement 31 p. 100) de moins que les dépenses prévues, et ce bien qu'un nouveau calendrier d'exécution pour 1973 et les années suivantes ait été établi pour les objectifs qui n'avaient pas été réalisés à la fin de 1972. En outre, les organisations chargées de l'exécution ont été encouragées à passer en revue les projets et à proposer des révisions en 1973 pour indiquer avec plus d'exactitude les activités qu'elles comptaient exécuter.

23. Ces retards importants, qui se sont produits pendant deux exercices successifs, sembleraient dénoter un excès d'optimisme dans la planification. Qui plus est, du fait que les organisations devront réinscrire aux programmes les objectifs qui n'ont pas été atteints, elles auront plus de difficultés à exécuter de nouveaux programmes, à moins que leurs procédures d'exécution ne soient améliorées et rendues plus efficaces. Dans certains cas, des retards dans l'exécution de projets ont eu pour conséquence fâcheuse d'augmenter le coût des projets sans contribuer de façon tangible à leur valeur.

24. L'Administrateur a prié les organisations de procéder à une analyse approfondie pour identifier les domaines précis qui appellent une attention et des mesures particulières afin de traiter les problèmes de façon constructive et d'améliorer l'exécution des projets.

Dépassement du budget des services administratifs

25. En 1973, les dépenses au titre des services administratifs et des services d'appui ont été supérieures de 489 851 dollars aux crédits ouverts (35 892 300 dollars); cette différence se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
Dépassement de crédits	909 717
<u>A déduire :</u>	
Crédits non dépensés	<u>874 780</u>
Montant net du dépassement de crédits	34 937
<u>Ajouter :</u>	
Déficit par rapport au montant estimatif des recettes	<u>454 914</u>
Dépassement total des crédits ouverts	<u><u>489 851</u></u>

26. Le Comité a été informé que l'Administrateur cherche à obtenir l'autorisation de virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget en sollicitant par correspondance l'assentiment des membres du Conseil d'administration, conformément à la règle 111.7 de gestion financière. En même temps, l'Administrateur demande que soient approuvés des crédits révisés d'un montant total de 36 382 151 dollars tenant compte du dépassement de crédits (489 851 dollars).

27. La procédure à suivre pour soumettre une demande de crédits additionnels est énoncée à l'article XI du règlement financier; la règle de gestion financière 111.8 stipule que l'Administrateur peut soumettre au Conseil d'administration, à sa session de juin, des demandes de crédits additionnels établies sous la même forme que le budget annuel.

28. En conséquence, le Comité recommande que ce dépassement de crédits soit soumis à l'approbation du Conseil, même rétroactivement, conformément aux dispositions de l'article XI du règlement financier et aux règles de gestion financière.

Remboursement par les organisations de l'excédent perçu au titre des frais généraux

29. En 1972, le Comité a constaté que des discussions étaient encore en cours avec certaines organisations concernant le remboursement par ces organisations de l'excédent des allocations pour frais généraux qu'elles avaient perçues avant le 31 décembre 1971 et qui, selon les calculs, s'élevaient à 10,2 millions de dollars environ. Au 31 décembre 1973, le montant de l'excédent qui n'avait pas encore été remboursé se chiffrait à près de 8 millions de dollars, et il est comptabilisé dans les états financiers du PNUD comme "somme à recevoir".

30. Le Comité a été informé que des discussions étaient encore en cours avec certaines de ces organisations quant à la base utilisée pour le calcul du montant à rembourser et la méthode à employer pour rembourser l'excédent perçu. En conséquence, ces organisations n'ont pas comptabilisé cet élément de passif dans leurs comptes mais en ont pris note en tant qu'engagements éventuels.

Virements de fonds aux organisations

31. Lors de la vérification des comptes de 1973, le Comité a constaté que les demandes de liquidités présentées par les organisations pour financer l'exécution de projets du PNUD sont rarement accompagnées de preuves acceptables attestant les besoins futurs en liquidités sur la base des dépenses engagées au cours des périodes précédentes. Un exemple de ce qui peut se produire lorsque ces preuves ne sont pas exigées a été relevé dans le rapport du vérificateur extérieur des comptes d'une organisation qui a révélé que cette organisation avait disposé d'environ 5 millions de dollars prélevés sur les ressources du PNUD pendant une partie de 1972 pour couvrir les dépenses engagées au titre du programme ordinaire de l'organisation en question.

32. En vertu de la règle 104.2 du règlement financier et des règles de gestion financière, le montant des fonds virés aux organisations doit normalement

correspondre aux besoins probables des deux mois et demi à venir. Le Comité recommande que des procédures appropriées soient appliquées pour contrôler le montant des fonds virés aux organisations pour financer les programmes bénéficiant de l'assistance du PNUD.

Vérification des comptes bancaires

33. Au cours de la vérification des comptes de 1973, le Comité a constaté que certains comptes bancaires n'étaient pas apurés régulièrement chaque mois comme l'exigent les dispositions de la règle 111.11 de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a été informé que certaines banques n'envoient pas les relevés de compte mensuels à temps, ce qui empêche l'apurement des comptes exigé par la règle en question. Etant donné que des observations analogues ont été formulées dans des rapports antérieurs, le Comité recommande, comme les années précédentes, que des mesures soient prises pour faire en sorte que les relevés de compte soient communiqués régulièrement.

34. A la fin de sa vérification détaillée des comptes, en mai 1974, le Comité n'avait pas reçu de confirmation directe pour six comptes bancaires, représentant au total 1,6 million de dollars environ. Cette situation constitue une amélioration par rapport aux résultats obtenus lors de l'exercice précédent, ce qui est dû essentiellement à une révision de la formule employée pour demander confirmation et à l'aide opportune fournie par le Bureau des services financiers du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour donner suite aux renseignements reçus.

Dépôts non identifiés appelant des précisions

35. Au 31 décembre 1973, le montant total des dépôts non identifiés pour lesquels les déposants devaient fournir des éclaircissements s'élevait à 2,8 millions de dollars, contre 4,1 millions de dollars à la fin de l'exercice 1972. L'examen effectué par le Comité cette année a révélé qu'au 31 mars 1974, le montant total des dépôts non identifiés était tombé à 2,1 millions de dollars, dont 1,4 million de dollars environ représentaient des dépôts effectués en 1973, 0,5 million de dollars environ des dépôts effectués en 1972 et 0,2 million de dollars environ des dépôts effectués en 1971 et lors d'exercices antérieurs. Dans le cas des dépôts effectués en 1971 et lors d'exercices antérieurs, ces montants n'avaient pas diminué au 31 mars 1974.

36. La situation en ce qui concerne ces comptes s'est améliorée par rapport à ce qu'elle était à la fin de l'exercice précédent. Le Comité considère néanmoins qu'une plus grande attention est nécessaire pour identifier ces dépôts en temps voulu durant l'exercice et pour régulariser le plus tôt possible la situation de chaque dépôt non identifié.

Retards dans le paiement des contributions annoncées par les gouvernements

37. La vérification des comptes de 1973 a révélé une diminution des soldes restant dus au 31 décembre 1973 par rapport aux montants correspondants enregistrés à la

fin de l'exercice précédent. Malgré cette amélioration, les contributions pour 1973 et des exercices antérieurs qui n'avaient pas encore été acquittées se chiffraient à 13,9 millions de dollars, dont 2,9 millions de dollars dus depuis plus d'un an, y compris un million de dollars annoncés pour 1970 et des exercices antérieurs.

38. Afin de maintenir les comptes du PNUD à jour, le Comité recommande qu'une plus grande attention soit accordée au recouvrement de ces contributions annoncées par des gouvernements mais non acquittées.

Retards dans le paiement des contributions dues par les gouvernements au titre des dépenses relatives aux programmes et des contributions de contrepartie en espèces

39. Au 31 décembre 1973, les montants à recevoir au titre de ces contributions se chiffraient au total à 24 millions de dollars environ, dont 8,5 millions auraient dû être versés depuis plus d'un an, y compris 4 millions de dollars qui auraient dû être versés en 1971 ou lors d'exercices antérieurs. Afin de maintenir les comptes du PNUD à jour, ce qui aiderait l'Administration à planifier plus efficacement l'exécution des programmes, le Comité recommande qu'une plus grande attention soit accordée au recouvrement de ces montants non acquittés.

Réserve du Programme

40. Le Comité a constaté que des allocations de 10,2 millions de dollars avaient été faites en 1973 pour les activités entreprises au titre de la réserve du Programme. Comme le Conseil d'administration a autorisé un montant annuel de 9 millions de dollars, l'excédent de 1,2 million de dollars semblerait dépasser le montant approuvé.

41. Le montant total des dépenses s'étant chiffré à 6,8 millions de dollars en 1973, soit 2,2 millions de dollars de moins que le montant autorisé par le Conseil d'administration, le PNUD fait valoir que l'Administrateur n'a pas besoin de demander une nouvelle autorisation pour le montant excédentaire de 1,2 million de dollars. Toutefois, en vue de clarifier la situation, le Comité a été informé que l'Administrateur se propose de porter les conséquences pratiques des activités entreprises au titre de la réserve du Programme à l'attention du Conseil d'administration à sa session de juin 1974 afin de faire préciser si le montant annuel des allocations autorisées doit s'entendre comme représentant le montant des dépenses autorisées annuellement.

Remerciements

Le Comité des commissaires aux comptes exprime sa gratitude au Secrétaire général, à l'Administrateur et à leurs collaborateurs pour l'aide et le concours qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes de Colombie,

(Signé) J. E. ESCALLON O.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Pakistan,

(Signé) A. HAMID

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات وبيعها في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
